N° 89-503-X au catalogue
ISSN 1719-4415

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe

Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites

par Paula Arriagada

Date de diffusion : le 23 février 2016

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Introduction

Les femmes autochtones présentent certaines des mêmes caractéristiques démographiques et socioéconomiques que les autres femmes au Canada; cependant, elles présentent également de nombreuses différences importantes. De façon générale, au Canada, les Autochtones sont définis comme faisant partie de trois groupes uniques et distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Le présent chapitre aborde certaines des caractéristiques démographiques, culturelles et socioéconomiques de la population féminine autochtone.

Identité autochtone – Définition

Il existe de nombreuses façons de définir la population autochtone, en fonction des réponses aux quatre questions connexes posées dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) et auparavant dans le Recensement de la population : ascendance autochtone (origine ethnique); identité autochtone; statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités; et appartenance à une Première nation ou à une bande indienne.

Le présent chapitre porte plus particulièrement sur la population d'identité autochtone, qui se compose des personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits, de même que les personnes ayant déclaré être Indiens inscrits ou Indiens des traités, et/ou celles ayant déclaré être membres d'une Première Nation/bande indienne. Dans ce chapitre, des données sont présentées pour chacun des trois groupes d'identité autochtone : les Premières Nations, les Métis, et les Inuits. Dans certains cas, des données sont aussi présentées à l'égard des Premières Nations qui sont des Indiens inscrits et des Premières Nations n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (Indiens non inscrits)[1].

Les Indiens inscrits sont les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Étant donné que le statut d'Indien inscrit est un concept juridique, les modifications apportées à la législation pertinente ont eu une incidence sur le nombre de personnes qui possèdent ce statut. Des renseignements additionnels sur les lois et les accords qui ont des répercussions sur la population d'Indiens inscrits sont présentés à l'annexe A, à la fin du document. Cette même annexe contient un profil de la population féminine autochtone selon la définition d'Affaires autochtones et du Nord Canada, qui porte principalement sur la population totale d'Indiens inscrits, suivie des groupes d'identité autochtone de la population non inscrite.

Les femmes autochtones constituent 4 % de la population féminine au Canada

Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, il y avait 718 500 femmes et filles autochtones au Canada, ce qui représentait 4 % de la population féminine au Canada[2]. Au total, six femmes et filles qui ont déclaré être autochtones sur dix (61%) ont dit être des Premières Nations[3] (46 % indiquant être Indiennes inscrites et 15 %, être Indiennes non inscrites); près du tiers (32 %) ont déclaré être Métisses et 4 % ont dit être d'identité inuite[4]. De plus, 1 % ont déclaré plusieurs identités autochtones et 2 % n'ont pas mentionné appartenir à un groupe autochtone particulier mais ont dit être Indiennes inscrites et/ou appartenir à une bande indienne (tableau 1).

Tableau 1
Population d'identité autochtone selon le sexe, Canada, 2011

Identité autochtone	Femmes		Hommes		% de femmes appartenant au groupe autochtone
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Ensemble de la population d'identité autochtone	**718 500**	**100,0**	**682 190**	**100,0**	**51,3**
Premières Nations, identité unique	439 775	61,2	411 785	60,4	51,6
Indiens inscrits ou des traités	329 205	45,8	308 450	45,2	51,6
Indiens non inscrits ou non visés par un traité	110 570	15,4	103 330	15,1	51,7
Métis, identité unique	228 465	31,8	223 335	32,7	50,6
Inuits, identité unique	29 950	4,2	29 495	4,3	50,4
Identités autochtones multiples	5 890	0,8	5 525	0,8	51,6
Identités autochtones non incluses ailleurs	14 420	2,0	12 055	1,8	54,5

Note : La catégorie « Identités autochtones multiples » comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins deux des trois groupes suivants : Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis, et Inuits. La catégorie « Identités autochtones non incluses ailleurs » comprend les personnes qui n'ont pas déclaré être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits mais qui ont dit être Indiens inscrits ou des traités et/ou appartenir à une Première Nation/ bande indienne.
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

1. Bien que les termes « Indien avec statut » et « Indien sans statut » soient souvent utilisés pour désigner les personnes ayant le statut d'Indien inscrit ou non, ce sont les termes « Indien inscrit » et « Indien non inscrit » qui sont utilisés dans le présent document.
2. Certains établissements indiens et réserves indiennes n'ont pas participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, que ce soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, parce qu'il a été interrompu avant la fin ou à cause de catastrophes naturelles (p. ex., un feu de forêt). On dira alors que ces réserves ont été « partiellement dénombrées ». Ainsi, lors de l'ENM de 2011, 36 des 863 réserves habitées ont été partiellement dénombrées. Les données relatives à ces 36 réserves indiennes et établissements indiens ne sont pas incluses dans les totalisations de l'ENM. Bien que l'incidence de ces données manquantes sur les statistiques nationales et la plupart des statistiques provinciales et territoriales soit plutôt faible, elle peut être importante pour des régions plus petites. La plupart des personnes vivant dans des réserves partiellement dénombrées sont des Indiens inscrits des Premières Nations. Par conséquent, le dénombrement partiel aura une incidence plus marquée sur les données concernant les membres des Premières Nations et les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
3. Dans le questionnaire de l'ENM, les répondants ont volontairement déclaré leur appartenance au groupe « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) ». Toutefois, ce sont les expressions « Premières Nations » et « femmes des Premières Nations » qui sont utilisées tout au long du présent document.
4. Bien que des réponses uniques et multiples à la question sur l'identité autochtone soient possibles, les données du présent document sur chacun des trois groupes autochtones sont fondées sur la population déclarant une seule identité, à savoir « Première Nation », « Métis » ou « Inuit ».

Ainsi que le montre le tableau 1, la répartition selon les différents groupes d'identité autochtone parmi la population féminine autochtone en 2011 était similaire à celle des hommes autochtones. Également, comme pour la population totale au Canada, les femmes et les filles constituaient une faible majorité (51 %) de la population autochtone au Canada.

Une population croissante

La population féminine autochtone a augmenté de 20 % entre 2006 et 2011[5], comparativement à 5 % pour la population féminine non autochtone. Précisément, c'est la population de femmes des Premières Nations qui a enregistré la plus forte croissance (+23 %); venaient ensuite les Inuites (+18 %) et les Métisses (+17 %). En outre, entre 2006 et 2011, le nombre de femmes des Premières Nations qui étaient Indiennes inscrites a augmenté de 14 %, comparativement à 62 % pour les femmes des Premières Nations qui étaient Indiennes non inscrites.

La croissance plus rapide de la population de femmes autochtones par rapport aux femmes non autochtones est imputable en partie à un taux de fécondité plus élevé ainsi qu'à la mobilité ethnique intragénérationnelle[6]. Selon tous les scénarios utilisés pour établir les projections les plus récentes de la population autochtone, le nombre de femmes et de filles autochtones va continuer d'augmenter[7]. Plus précisément, la population féminine autochtone au Canada pourrait se situer entre 987 000 et 1 316 000 d'ici 2036[8].

Selon les différents scénarios de projection, d'ici 2036, la population de femmes faisant partie du groupe des Premières Nations atteindra entre 630 000 et 801 000; il pourrait en outre y avoir entre 286 000 et 437 000 Métisses, et entre 43 000 et 48 000 Inuites[9].

Le taux de fécondité des femmes autochtones demeure plus élevé que celui des femmes non autochtones

Le taux de fécondité des peuples autochtones demeure supérieur à celui de la population non autochtone, même si ce taux varie d'un groupe autochtone à l'autre. En 2011, l'indice synthétique de fécondité pour l'ensemble des femmes autochtones était de 2,2 enfants par femme, comparativement à 1,6 enfant par femme pour la population non autochtone. Parmi les trois groupes autochtones, ce sont les Inuites et les femmes des Premières Nations qui ont le taux de fécondité le plus élevé, soit 2,7 et 2,4 enfants par femme, respectivement. En outre, l'indice synthétique de fécondité pour les femmes des Premières Nations est plus élevé chez les femmes ayant le statut d'Indiennes inscrites, soit 2,7 enfants par femme en comparaison de 1,5 enfant par femme chez leurs homologues n'ayant pas le statut d'Indiennes inscrites. L'indice synthétique de fécondité des Métisses était légèrement supérieur à celui des femmes non autochtones, à 1,8 enfant par femme[10].

Les recherches fondées sur les résultats du Recensement de 2006 ont également montré que la proportion des jeunes femmes qui deviennent des mères adolescentes est significativement plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones[11]. Plus précisément, moins de 6 % des femmes non autochtones de 25 à 29 ans sont devenues mères avant l'âge de 20 ans, tandis que plus de trois fois plus de femmes des Premières Nations sont devenues mères durant leur adolescence. Enfin, les résultats de ces recherches révèlent que les mères adolescentes sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires et plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé et dans un logement nécessitant des réparations majeures.

5. Les données du présent document qui font état de variations de proportions entre les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et celles du Recensement de 2006 ont été rajustées pour tenir compte des réserves indiennes partiellement dénombrées en 2006 ou en 2011. En outre, les données du Recensement de 2006 sont ajustées au même univers que celui qui a servi à l'ENM de 2011 (population des ménages privés). Pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données, y compris les différences dans le libellé des questions, les modifications législatives apportées et les différences au niveau de la liste des réserves partiellement dénombrées, on consultera le *Rapport technique sur les peuples autochtones* (Statistique Canada, nº 99 011 X2011002 au catalogue).
6. La mobilité ethnique intragénérationnelle s'entend de la variation dans la déclaration de l'identité autochtone au fil du temps, d'une période de recensement à l'autre. Récemment, la mobilité ethnique s'est révélée être un facteur important dans la croissance de la population métisse et, dans une moindre mesure, de la population des Premières Nations. Toutefois, entre 2006 et 2011, la population des Premières Nations a connu la plus forte croissance (tout particulièrement parmi les Premières Nations n'ayant pas le statut d'Indien inscrit) (Guimond, 1999; Guimond, 2003; Lebel, Caron Malenfant et Guimond, 2011; Caron Malenfant, Coulombe, Guimond, Grodin et Lebel, 2014). On trouvera de plus amples renseignements sur la mobilité ethnique, et notamment sur les changements de libellé et les différences méthodologiques entre l'ENM de 2011 et le Recensement de 2006, dans le document intitulé *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, (Statistique Canada, nº 91 552 X au catalogue).
7. Pour en savoir plus sur les hypothèses et les différents scénarios utilisés aux fins des projections de la population, on consultera le document intitulé *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Statistique Canada, nº 91 552 X au catalogue).
8. Totalisations personnalisées de Statistique Canada, Division de la démographie (*Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*).
9. Totalisations personnalisées de Statistique Canada, Division de la démographie (*Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*).
10. Statistique Canada, Division de la démographie; application de la méthode du décompte des enfants au foyer aux données rajustées de l'ENM de 2011. Morency, Jean-Dominique and Éric Caron Malenfant. 2014. "Variations de la fécondité selon diverses caractéristiques au recensement," présentation au séminaire de l'Association des démographes du Québec, Congrès de l'ACFAS 2014 (Montréal). Statistique Canada. 2015. *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*. Nº 91-552 au catalogue de Statistique Canada.
11. Garner, R., Guimond, E., et Senécal, S. 2013. The Socio-Economic Characteristics of First Nation Teen Mothers. International Indigenous Policy Journal, 4(1).

Le Manitoba et la Saskatchewan sont les provinces où l'on retrouve les plus fortes proportions de femmes autochtones

Il y a des femmes et des filles autochtones vivant d'un bout à l'autre du pays, mais il y a certaines régions où elles représentent une part plus importante de la population féminine totale. Parmi les provinces, c'est le Manitoba et la Saskatchewan qui comptaient les plus fortes proportions de femmes d'identité autochtone en 2011. Par exemple, au Manitoba, 17 % de la population féminine totale se composait de femmes autochtones tandis qu'en Saskatchewan, la proportion était de 16 % (tableau 2). Venaient ensuite Terre Neuve- et-Labrador (7 %), l'Alberta (6 %) et la Colombie Britannique (5 %); tandis que la proportion était de 4 % en Nouvelle Écosse, et 3 % ou moins dans les autres provinces.

Tableau 2
Répartition de la population féminine selon le groupe d'identité autochtone, Canada, provinces et territoires, 2011

	Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	Femmes des Premières Nations, identité unique			Métisses, identité unique	Inuites, identité unique	Femmes autochtones en % de la population féminine de la province ou du territoire
		Total	Indiennes inscrites ou des traités	Indiennes non inscrites ou non visées par un traité			
	nombre						
Canada	**718 495**	**439 775**	**329 205**	**110 565**	**228 460**	**29 950**	**4,3**
Terre-Neuve-et-Labrador	17 965	9 825	4 135	5 690	3 685	3 100	6,9
Île-du-Prince-Édouard	1 280	865	425	440	240	35	1,8
Nouvelle-Écosse	17 405	11 490	6 710	4 780	4 840	430	3,7
Nouveau-Brunswick	11 585	8 385	5 300	3 085	2 375	230	3,1
Québec	71 710	42 315	26 735	15 580	19 660	6 305	1,8
Ontario	156 405	104 480	65 245	39 235	44 260	1 880	2,4
Manitoba	100 290	59 205	55 115	4 090	39 570	400	16,9
Saskatchewan	81 895	53 040	48 585	4 455	27 670	150	16,1
Alberta	112 400	60 205	50 315	9 885	48 525	955	6,3
Colombie-Britannique	119 210	79 620	57 185	22 435	35 535	750	5,4
Yukon	4 055	3 450	2 985	465	450	105	24,5
Territoires du Nord-Ouest	10 795	6 820	6 420	400	1 585	2 280	53,5
Nunavut	13 490	70	45	25	55	13 340	87,3

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En 2011, les femmes autochtones constituaient une part beaucoup plus importante de la population féminine dans les territoires. Au Nunavut, 87 % des femmes ont déclaré une identité autochtone (la majorité indiquant être Inuites; seulement 1 % environ ont dit être des Premières Nations ou Métisses). Dans les Territoires du Nord Ouest, plus de la moitié des femmes (54 %) ont déclaré une identité autochtone, tandis que le pourcentage était de 25 % au Yukon (tableau 2).

En chiffres absolus, c'est en Ontario que l'on retrouvait la plus forte proportion de la population totale de femmes autochtones en 2011. Plus précisément, 22 % (156 405) de toutes les femmes autochtones au pays vivaient en Ontario, tandis que 17 % vivaient en Colombie Britannique, 16 % en Alberta, 14 % au Manitoba, 11 % en Saskatchewan et 10 % au Québec. Pour ce qui est des femmes inuites, la plus forte proportion (45 %) vivaient au Nunavut.

C'est à Winnipeg, à Regina et à Saskatoon que l'on observe les plus importantes concentrations de femmes et de filles autochtones

Parmi toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR)[12] du Canada, c'est à Winnipeg, à Regina et à Saskatoon que l'on observait les plus fortes concentrations de femmes et de filles autochtones en 2011. Précisément, les femmes autochtones constituaient 11 % de la population féminine à Winnipeg et 10 % à Regina ainsi qu'à Saskatoon. En plus, à Edmonton et Victoria, les femmes autochtones constituaient 6 % et de 4 % de la population féminine, respectivement (tableau 3).

12. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (connu sous le nom de noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Tableau 3

Population féminine, selon le groupe d'identité autochtone[1], certaines régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Canada, 2011

Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	Ensemble de la population féminine autochtone	% de la population féminine totale	Femmes des Premières Nations	% de la population féminine totale	Métisses	% de la population féminine totale
Région métropolitaine de recensement						
Winnipeg	40 935	11,2	16 695	4,6	23 340	6,4
Edmonton	31 830	5,6	14 585	2,6	15 700	2,8
Vancouver	27 305	2,3	16 490	1,4	9 705	0,8
Toronto	19 645	0,7	12 650	0,4	5 395	0,2
Calgary	17 015	2,8	7 645	1,3	8 440	1,4
Ottawa-Gatineau	15 985	2,6	8 595	1,4	6 175	1,0
Montréal	13 945	0,7	7 955	0,4	4 495	0,2
Saskatoon	12 880	9,9	6 460	5,0	6 075	4,7
Regina	10 635	10,1	6 015	5,7	4 370	4,1
Victoria	7 550	4,3	4 660	2,7	2 580	1,5
Agglomération de recensement						
Prince Albert	8 355	39,4	4 030	19,0	4 255	20,1
Prince George	5 285	12,8	3 105	7,5	2 070	5,0
Chilliwack	4 325	9,4	2 850	6,2	1 335	2,9
Sault Ste. Marie	4 290	10,6	2 710	6,7	1 470	3,6
Kamloops	4 070	8,3	2 370	4,8	1 540	3,1
Wood Buffalo	3 635	11,9	2 140	7,0	1 290	4,2
Nanaimo	3 570	7,3	2 335	4,8	1 105	2,3
Grande Prairie	2 925	11,0	1 100	4,1	1 715	6,5
Prince Rupert	2 680	41,0	2 445	37,4	150	2,3
Thompson	2 305	37,4	1 650	26,8	630	10,2

1. Les données sur les Inuites ne figurent pas dans ce tableau parce que le nombre de femmes et de filles inuites résidant dans des RMR et des AR est faible.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (connu sous le nom de noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Une agglomération de recensement (AR) est composée d'un ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (le noyau). Le noyau d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

C'est aussi à Winnipeg que l'on retrouvait le nombre total le plus élevé de femmes autochtones. En 2011, Winnipeg comptait 40 935 femmes et filles autochtones; suivie d'Edmonton (31 830), de Vancouver (27 305) et de Toronto (20 000 environ).

En 2011, les agglomérations de recensement (AR)[13] comptant le nombre le plus élevé de femmes autochtones étaient celles de Prince Albert (8 355), de Prince George (5 285), de Chilliwack (4 325), de Sault Ste. Marie (4 290) et de Kamloops (4 070). Parmi ces AR, ce sont celles de Prince Rupert, de Prince Albert et de Thompson qui comptaient la plus forte proportion de femmes autochtones. En 2011, les femmes autochtones représentaient 41 % de la population féminine à Prince Rupert, 39 % à Prince Albert et 37 % à Thompson (tableau 3). En général, les femmes et les filles autochtones constituaient une plus forte proportion de la population féminine totale au niveau des AR qu'au niveau des RMR.

Le nombre de femmes et de filles inuites vivant dans les RMR et les AR est peu élevé. En 2011, c'est la RMR d'Ottawa Gatineau qui comptait le plus grand nombre de femmes et de filles inuites, soit 550; suivie d'Edmonton (535). Au niveau des AR, ce sont celles de Yellowknife et de Whitehorse qui comptaient les plus grands nombre d'Inuites respectivement 445 et 85.

En outre, les femmes et filles Métisses étaient les plus susceptibles, parmi les trois groupes autochtones, de vivre dans des régions rurales en 2011[14]. Plus précisément, 27 % des Métisses vivaient en région rurale en comparaison de 17 % de la population féminine non autochtone. De plus, environ quatre Métisses sur dix (41 %) vivaient dans de grands centres de population, tandis que 20 % vivaient dans de petits centres de population et les 12 % restants, dans des centres de population moyens[15].

13. Une agglomération de recensement (AR) est composée d'un ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (le noyau). Le noyau d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.
14. L'expression « région rurale » désigne toute région située à l'extérieur des centres de population.
15. Un grand centre urbain compte une population de 100 000 personnes ou plus. Un moyen centre urbain compte une population de 30 000 à 100 000 personnes, tandis qu'un petit centre urbain compte une population de 1 000 à 29 999 personnes.

Un peu plus du tiers des femmes des Premières Nations vivent dans des réserves

En 2011, 36 % (158 240) des femmes et filles des Premières Nations vivaient dans une réserve, ce qui est légèrement moins que la proportion des hommes des Premières Nations qui vivaient dans une réserve (39 %).

Parmi les 281 535 femmes des Premières Nations qui vivaient hors réserve, 43 % vivaient dans les grands centres urbains. En outre, une proportion égale d'entre elles (22 %) vivaient soit dans une région rurale, soit dans un petit centre de population, tandis que les 14 % restantes vivaient dans un centre de population moyen.

Près des trois quarts des Inuites vivent dans l'Inuit Nunangat

En 2011, il y avait environ 59 400 Inuits vivant au Canada. Près des trois quarts (73 %) des Inuits vivaient dans l'Inuit Nunangat, c'est à dire le territoire traditionnel des Inuits, qui est composé de quatre régions : le Nunatsiavut (Labrador), le Nunavik (région nordique du Québec), le Nunavut et la région d'Inuvialuit (Territoires du Nord Ouest)[16]. Environ 16 000 Inuits vivaient à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (tableau 4).

Précisément, il y avait au total 29 950 femmes et filles inuites au Canada en 2011, et 21 465 d'entre elles (72 %) vivaient dans l'Inuit Nunangat tandis que 8 485 (28 %) vivaient hors de l'Inuit Nunangat. La région où l'on retrouvait le plus grand nombre d'Inuites était le Nunavut (13 340), qui était suivi du Nunavik (5 335).

La proportion des femmes et des filles inuites vivant dans l'Inuit Nunangat a diminué depuis 2006. En 2006, 77 % des femmes et des filles inuites vivaient dans l'Inuit Nunangat, et 23 % vivaient à l'extérieur.

Tableau 4
Répartition de la population inuite, selon le sexe et la région de l'Inuit Nunangat, 2011

	Population totale		Hommes		Femmes	
Région de résidence	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Population inuite totale	**59 440**	**100,0**	**29 490**	**100,0**	**29 950**	**100,0**
Inuit Nunangat	43 460	73,1	21 995	74,6	21 465	71,7
Nunatsiavut	2 325	3,9	1 210	4,1	1 115	3,7
Nunavik	10 750	18,1	5 425	18,4	5 335	17,8
Nunavut	27 070	45,5	13 730	46,6	13 340	44,5
Région d'Inuvialuit	3 310	5,6	1 635	5,5	1 675	5,6
Extérieur de l'Inuit Nunangat	15 985	26,9	7 500	25,4	8 485	28,3

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La population féminine autochtone est plus jeune que la population féminine non autochtone

La population autochtone est nettement plus jeune que la population non autochtone, ce qui tient à la fois à un taux de fécondité plus élevé et à une espérance de vie plus courte[17]. Selon les données de l'ENM de 2011, l'âge médian des femmes autochtones était de 29,1 ans, comparativement à 26,1 ans pour les hommes autochtones et un âge médian beaucoup plus élevé pour les femmes non autochtones – 41,5 ans (tableau 5).

Tableau 5
Répartition par âge et âge médian, population féminine, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

	Ensemble des groupes d'âge	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	pourcentage					années
Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	**100,0**	**26,8**	**17,4**	**49,7**	**6,3**	**29,1**
Femmes des Premières Nations, identité unique	100,0	28,8	17,6	47,6	6,0	27,8
Indiennes inscrites ou des traités	100,0	29,2	17,7	47,3	5,8	27,2
Indiennes non inscrites ou non visées par un traité	100,0	27,6	17,4	48,7	6,3	28,7
Métisses, identité unique	100,0	22,0	17,1	54,1	6,7	32,1
Inuites, identité unique	100,0	33,0	19,8	42,7	4,4	23,3
Population féminine d'identité non autochtone	**100,0**	**15,9**	**12,3**	**56,6**	**15,2**	**41,5**

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

16. Les Inuits de l'Arctique occidental sont appelés « Inuvialuits ». Dans le présent rapport, le terme « Inuits » comprend les Inuvialuits.
17. Statistique Canada, *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*. Statistique Canada, nº 91 552 X au catalogue.

Parmi les trois groupes autochtones, les Inuits étaient les plus jeunes. L'âge médian des femmes inuites était de 23,3 ans, contre 27,6 ans chez les femmes des Premières Nations et 32,1 ans chez les Métisses. Parmi les femmes des Premières Nations, l'âge médian était de 27,2 ans pour les femmes ayant déclaré être Indiennes inscrites, et de 28,7 ans pour celles qui ne sont pas des Indiennes inscrites De plus, parmi les femmes des Premières Nations qui sont Indiennes inscrites, celles vivant hors réserve avaient un âge médian plus élevé que celles vivant dans les réserves (29,3 ans et 24,8 ans, respectivement).

En 2011, un peu plus du quart (27 %) des femmes autochtones étaient des filles âgées de 14 ans et moins tandis que chez les femmes non autochtones, ce pourcentage était de 16 %. De plus, le tiers des Inuites avaient 14 ans ou moins, tout comme 29 % des femmes des Premières Nations et 22 % des Métisses.

Pour ce qui est de la population des aînées autochtones, 6 % des femmes autochtones étaient âgées de 65 ans et plus en 2011, comparativement à 15 % des femmes non autochtones. Notamment, seulement 4 % des femmes inuites avaient 65 ans ou plus, comparativement à 6 % des femmes des Premières Nations et 7 % des Métisses. Même si la proportion de personnes âgées parmi les femmes autochtones demeure peu élevée, elle a tout de même augmenté de 46 % depuis 2006, leur nombre passant de 30 255 à 44 300, contre une hausse de 11 % pour la population féminine non autochtone. En outre, la croissance était la plus élevée chez les aînées Métisses (+53 %), suivies des femmes des Premières Nations (+45 %) et des femmes inuites (+40 %).

Tout comme pour la population non autochtone, les femmes constituent la majorité des personnes âgées autochtones. En 2011, 55 % des Autochtones de 65 ans et plus étaient des femmes. On observait le même profil pour chacun des trois groupes d'identité autochtone (données non présentées).

La structure par âge de la population féminine autochtone varie à l'échelle du pays

Il existe des différences au niveau de la structure par âge de la population féminine autochtone, à la fois entre régions du pays et entre groupes autochtones. En 2011, c'est en Saskatchewan et au Manitoba que les femmes des Premières Nations étaient les plus jeunes, leur âge médian se chiffrant respectivement à 21,4 ans et à 22,1 ans. Parmi les femmes des Premières Nations l'âge médian étaient les plus élevés à l'Île du Prince Édouard (38,2 ans) et à Terre Neuve et Labrador (35,6 ans) (graphique 1).

Graphique 1
Âge médian, femmes des Premières Nations et Métisses, provinces et territoires, 2011

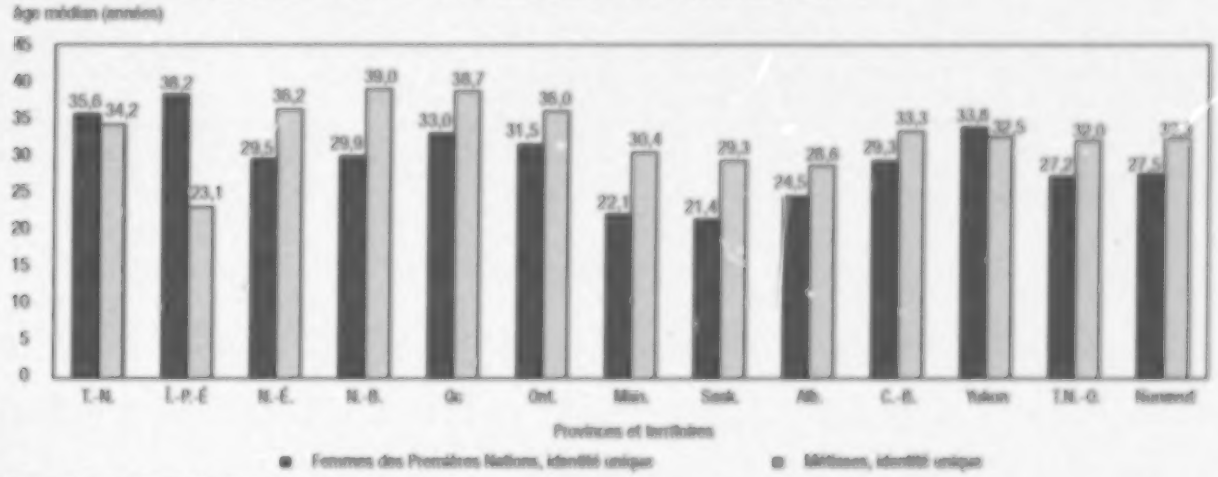

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

D'après les données de l'ENM de 2011, il y avait 19 275 filles des Premières Nations âgées de 14 ans et moins en Saskatchewan, ce qui représentait 36 % de la population de femmes des Premières Nations dans cette province. À titre de comparaison, les filles non autochtones âgées de moins de 15 ans constituaient 16 % de la population féminine non autochtone de la Saskatchewan. Au Manitoba, les filles des Premières Nations représentaient 35 % de la population de femmes des Premières Nations de la province.

En 2011, la population féminine métisse était la plus jeune dans l'Île du Prince Édouard avec un âge médian de 23,1 ans. La population féminine métisse était aussi relativement jeune en Alberta (28,6 ans) et en Saskatchewan (29,3 ans). C'est au Nouveau Brunswick et au Québec que l'on retrouvait les Métisses ayant l'âge médian le plus élevé, celui ci s'établissant à 39,0 ans et à 38,7 ans, respectivement (graphique 1).

La structure par âge présente également de telles différences dans le cas des Inuites (tableau 6). Le Nunavik et le Nunavut sont les régions où les Inuites sont les plus jeunes, avec un âge médian de 20,8 ans et de 21,6 ans, respectivement. L'âge médian des Inuites est de 26,1 ans dans la région d'Inuvialuit, et de 27,9 ans au Nunatsiavut. L'âge médian des Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat était de 27,5 ans.

Tableau 6
Répartition par âge et âge médian, population féminine inuite, selon la région inuite, 2011

	Ensemble des groupes d'âge	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	pourcentage					années
Nunatsiavut	100,0	25,1	20,2	49,8	4,9	27,9
Nunavik	100,0	35,4	21,3	39,7	2,5	20,8
Nunavut	100,0	35,2	20,3	40,3	3,2	21,6
Région d'Inuvialuit	100,0	27,5	19,7	46,9	6,0	26,1
Extérieur de l'Inuit Nunangat	100,0	28,0	18,1	46,7	7,1	27,5

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les filles inuites de 14 ans et moins constituaient plus du tiers (36 %) de la population féminine inuite à la fois au Nunavik et au Nunavut. Les filles constituaient 28 % des Inuites dans la région d'Inuvialuit et de 25 % au Nunatsiavut. À l'extérieur de l'Inuit Nunangat, les filles inuites représentaient 28 % des femmes inuites.

La moitié des filles autochtones vivent avec leurs deux parents

Les données de l'ENM de 2011 montraient que la situation des filles autochtones[18] âgées de 14 ans et moins dans les ménages était variée, et que ces enfants vivaient principalement dans des familles[19] avec leurs deux parents ou avec un parent seul. Les autres filles autochtones de ce groupe d'âge étaient des enfants par alliance, des petits enfants vivant avec des grands parents sans la présence des parents, des enfants en famille d'accueil ou des enfants vivant avec d'autres personnes apparentées[20].

En 2011, le Canada comptait 191 355 filles autochtones âgées de 14 ans et moins. La moitié des filles autochtones (49 %) vivaient dans une famille avec leurs deux parents (biologiques ou adoptifs), comparativement à 76 % des filles non autochtones (tableau 7). Parmi les trois groupes d'identité autochtone, moins de la moitié des filles des Premières Nations vivaient avec leurs deux parents (45 %), contre 58 % des filles Métisses et 62 % des filles inuites. La proportion des filles des Premières Nations vivant avec leurs deux parents est plus basse chez celles qui sont Indiennes inscrites (43 %) que chez les Indiennes non inscrites (50 %). De plus, une proportion légèrement plus élevée de filles des Premières Nations vivant sur une réserve vivaient avec leurs deux parents (46 %) en comparaison de 43 % des filles des Premières Nations vivant hors réserve.

18. Selon la définition du recensement, le terme « enfants » désigne ceux formant les fils et les filles vivant dans une famille de recensement avec des parents mariés, en union libre ou seuls. Toutefois, par souci de simplicité, la population âgée de 14 ans et moins est souvent désignée dans le présent document par le terme « enfants ». Pour en savoir plus sur le concept d'« enfant », on consultera le *Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011*, Statistique Canada, nº 98-321-XWF2011005 au catalogue.

19. Dans le présent document, le terme « famille » renvoie à la définition que donne le recensement de la « famille de recensement ». Toutefois, sauf indication contraire, c'est le terme « famille » qui est utilisé tout au long du présent rapport par souci de simplicité.

20. Pour de plus amples renseignements sur la famille et la situation dans le ménage des femmes et des enfants autochtones, on consultera le plus récent chapitre de la publication *Femmes au Canada* intitulé « Familles et situations des particuliers dans les ménages » (Statistique Canada, nº 89-503-X au catalogue) ainsi que le document *Living Arrangements of Aboriginal Children aged 14 and under* (à paraître).

Tableau 7
Répartition de la population féminine âgée de 14 ans et moins vivant dans des ménages privés, selon la situation dans le ménage, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

		Femmes des Premières Nations, identité unique					
Situation dans le ménage	Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	Total	Indiennes inscrites ou des traités	Indiennes non inscrites ou non visées par un traité	Métisses, identité unique	Inuites, identité unique	Population féminine d'identité non autochtone
	pourcentage						
Ensemble de la population féminine âgée de 14 ans et moins vivant dans des ménages privés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Enfants vivant avec leurs deux parents	63,2	64,6	62,8	67,2	57,6	62,1	70,0
Enfants par alliance	6,5	6,6	6,2	6,9	6,5	6,1	5,7
Enfants vivant avec un parent seul	30,3	27,7	30,8	24,1	35,2	25,1	17,4
Mère seule	25,0	21,1	21,7	20,2	28,1	19,2	14,6
Père seul	5,4	6,6	7,1	4,0	4,1	5,9	2,8
Petits-enfants dans un ménage sans membre de la génération intermédiaire	2,7	1,3	3,6	2,6	1,4	2,9	0,4
Enfants en famille d'accueil	3,6	4,4	4,9	2,0	1,8	3,8	0,3
Enfants vivant avec d'autres personnes apparentées	1,2	1,0	1,8	0,8	0,5	1,2	0,2

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Environ le tiers des filles autochtones (35 %) vivaient dans une famille monoparentale, contre 17 % des filles non autochtones. De plus la proportion de filles vivant dans une famille monoparentale variait selon le groupe autochtone: 38 % chez les filles des Premières Nations, 30 % chez les filles métisses et 25 % chez les filles inuites. Peu importe qu'elles soient autochtones ou non, pour la majorité des filles vivant avec un parent seul, le parent en question était la mère.

En outre, 3 % des filles autochtones vivaient dans un ménage sans membre de la génération intermédiaire : en d'autres termes, elles résidaient avec au moins un de leurs grands parents, et leurs parents n'étaient pas présents. Au total, 0,4 % des filles non autochtones du même groupe d'âge vivaient dans une telle situation. Les proportions étaient de 3 % pour les filles des Premières Nations et les filles inuites, tandis que 1 % des filles métisses vivaient dans un ménage sans membre de la génération intermédiaire.

Selon les résultats de l'ENM de 2011, 4 % des filles autochtones âgées de 14 ans et moins vivaient en famille d'accueil, alors que la proportion était de moins de 1 % (0,3 %) dans le cas des filles non autochtones. Plus précisément, 3 % des filles inuites et 2 % des filles métisses vivaient en famille d'accueil. Il y avait 4 % des filles des Premières Nations vivant en famille d'accueil, et la proportion était légèrement plus élevée chez filles qui étaient des Indiennes inscrites (5 %) contre 3% des filles des Premières Nations non inscrites (3 %). Enfin, la proportion des enfants vivant en famille d'accueil varie selon la région de résidence. En 2011, 2 % des filles des Premières Nations résidant sur une réserve vivaient en famille d'accueil, en comparaison de 6 % des filles des Premières Nations résidant hors réserve.

Les femmes autochtones sont moins susceptibles que les femmes non autochtones de vivre en couple

Près de la moitié des femmes autochtones (47 %) vivaient en couple en 2011, comparativement à 57 % des femmes non autochtones. Il existe aussi des différences au niveau de la situation conjugale des femmes vivant en couple, c'est à dire le fait qu'elles soient mariées légalement ou qu'elles vivent en union libre (tableau 8).

Les femmes autochtones étaient moins susceptibles que les femmes non autochtones d'être mariées. Ainsi, en 2011, 30 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient mariées, comparativement à 46 % des femmes non autochtones. Par contre, les femmes autochtones étaient proportionnellement plus nombreuses que les femmes non autochtones à vivre en union libre (17 % contre 11 %). De plus, les femmes inuites sont les plus susceptibles de vivre en couple sans être légalement mariées : en 2011, 23 % des inuites vivaient en union libre, contre 18 % des femmes des Premières Nations et 15 % des Métisses.

De plus, la probabilité de vivre en union libre varie selon l'âge. Ainsi, le cinquième des femmes autochtones vivant en union libre avaient entre 15 et 24 ans, alors que la proportion était de 11 % chez leurs homologues non autochtones. De plus, parmi les femmes inuites qui vivaient en union libre, plus du quart (27 %) avaient entre 15 et 24 ans, comparativement à 20 % des femmes des Premières Nations vivant en union libre et 16 % des Métisses vivant en union libre.

Tableau 6
Répartition de la population féminine âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés, selon la situation dans le ménage, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

Situation dans le ménage	Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	Femmes des Premières Nations, identité unique: Total	Indiennes inscrites ou des traités	Indiennes non inscrites ou non visées par un traité	Métisses, identité unique	Inuites, identité unique	Population féminine d'identité non autochtone
	pourcentage						
Ensemble de la population féminine âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Couple	45,7	44,3	43,3	47,2	50,1	50,5	50,8
Couple marié	29,0	26,5	24,8	31,4	35,3	27,2	40,0
Union libre	16,6	17,8	18,5	15,8	14,8	23,4	10,8
Mères seules	16,8	19,0	21,5	17,8	13,1	16,4	8,2
Enfants	15,9	17,2	16,6	18,2	16,3	20,3	13,9
Personnes apparentées	6,0	6,7	5,4	3,7	3,8	6,6	3,8
Personnes non apparentées uniquement	6,6	6,6	4,1	5,9	5,4	2,9	5,8
Femmes vivant seules	10,8	9,9	8,6	13,2	12,3	5,7	13,9

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En 2011, les femmes autochtones étaient deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être mères seules. Plus précisément, 17 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient des mères seules, contre 8 % des femmes non autochtones. Parmi les femmes autochtones, 19 % des femmes des Premières Nations, 16 % des Inuites et 13 % des Métisses étaient des mères seules. Plus précisément, la proportion de femmes qui étaient des mères seules était la plus élevée chez les femmes des Premières Nations vivant sur une réserve : 22 % en comparaison de 18 % de celles vivant hors réserve.

Les mères seules d'identité autochtone tendent à être plus jeunes que leurs homologues non autochtones : 13 % des mères seules autochtones avaient entre 15 et 24 ans, contre 4 % chez les femmes non autochtones. La proportion de mères seules appartenant à ce groupe d'âge est également plus élevée parmi les Inuites, soit 15 %, tandis que le pourcentage est de 14 % pour les femmes des Premières Nations et de 9 % pour les Métisses. De plus le quart (26 %) des mères seules autochtones étaient âgées de 25 à 34 ans, contre 15 % parmi leurs homologues non autochtones.

Il y avait relativement peu de femmes autochtones âgées de 15 ans et plus qui vivaient seules. En 2011, 11 % de femmes autochtones vivaient seules, contre 14 % des leurs homologues non autochtones. Parmi les groupes autochtones, la proportion variait de 12 % chez les Métisses, 10 % chez les femmes des Premières Nations et 6 % chez les Inuites. En outre, la proportion des femmes des Premières Nations vivant seules est la plus faible chez celles vivant sur une réserve (8 %) en comparaison de 12 % chez leurs homologues vivant hors réserve.

Les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat sont plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé ou dans un logement ayant besoin de réparations majeures

Des recherches antérieures ont mis en lumière une association entre, d'une part, de mauvaises conditions de logement, par exemple le fait de vivre dans un logement surpeuplé, et d'autre part certains problèmes de santé, comme la propagation de maladies infectieuses et les infections des voies respiratoires chez les enfants, ainsi que des problèmes sociaux, comme la violence et de mauvais résultats scolaires[21].

21. Inuit Tapiriit Kanatami. 2014. Social Determinants of Inuit Health in Canada. Ottawa. [illegible]

En 2011, [illegible] % des femmes et des filles autochtones vivaient dans un logement surpeuplé[1], alors que c'était le cas de seulement 4 % des leurs homologues non autochtones. Parmi les femmes et les filles inuites, trois sur dix vivaient dans un logement surpeuplé, de même que 14 % des femmes des Premières Nations et 3 % des Métisses (graphique 2). Plus précisément la proportion de femmes vivant dans un logement surpeuplé était plus élevée chez les femmes des Premières Nations qui étaient des Indiennes inscrites (16 %) que parmi celles qui sont des Indiennes non inscrites (9 %).

Si l'on examine uniquement la situation des filles âgées de 15 ans et moins, les données montrent que le fait de vivre dans un logement surpeuplé constitue une problématique importante. En effet, 19 % des filles autochtones vivaient dans un logement surpeuplé, contre 5 % des filles non autochtones. Parmi les différents groupes d'identité autochtone, ce sont les filles inuites qui sont les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé (30 %), alors que les proportions sont de 23 % dans le cas des filles des Premières Nations (29 % chez les filles des Premières Nations vivant sur une réserve et 12 % de celles vivant hors réserve) et de 6 % dans le cas des filles métisses.

Graphique 2
Proportion de femmes vivant dans un logement comptant plus d'une personne par pièce ou ayant besoin de réparations majeures, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

pourcentage

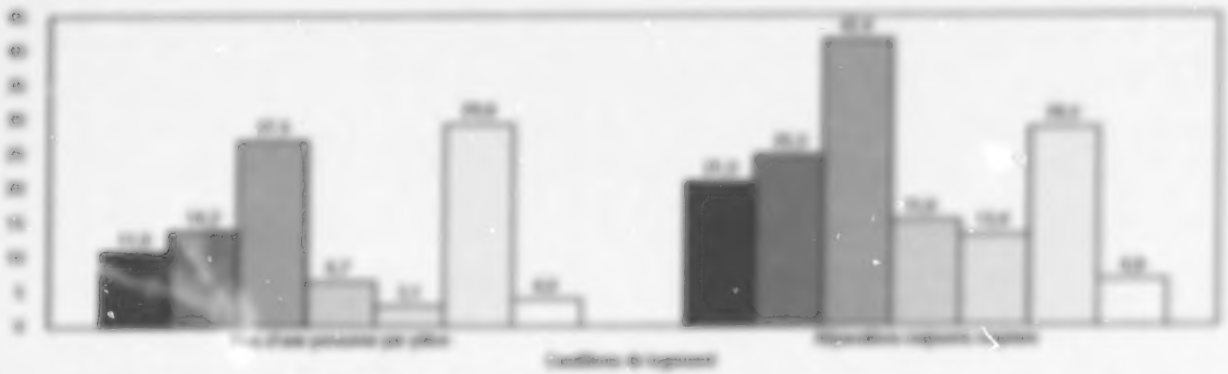

[illegible]

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La probabilité de vivre dans un logement surpeuplé variait selon l'endroit où résidaient les femmes. Parmi l'ensemble des femmes et des filles des Premières Nations, celles d'entre elles qui vivaient dans une réserve étaient quatre fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé (29 %) que celles qui vivaient hors réserve (7 %) (graphique 2). De plus, la probabilité pour les femmes et de filles inuites de vivre dans un logement surpeuplé était aussi reliée à leur lieu de résidence. En effet, 39 % des femmes et des filles inuites vivant dans l'Inuit Nunangat vivaient dans un logement surpeuplé, comparativement à 6 % des femmes inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. De plus, il existait également des différences selon la région inuite, la proportion d'Inuites qui vivaient dans un logement surpeuplé allant de 50 % au Nunavik à 16 % au Nunatsiavut (graphique 3).

En 2011, 21 % des femmes et des filles autochtones – contre 7 % de leurs homologues non autochtones vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, ce qui inclut par exemple les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds. Parmi les différents groupes d'identité autochtone, 29 % des Inuites et 13 % des femmes et des filles métisses vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures (graphique 2). De plus, une sur quatre des femmes et des filles des Premières Nations vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, soit 29 % des femmes et des filles des Premières Nations qui étaient des Indiennes inscrites et 13 % de celles qui sont des Indiennes non inscrites.

1. Dans ce rapport, l'expression « vivre dans un logement surpeuplé » désigne un logement où il y a plus d'une personne par pièce, sans compter les cuisines, les salles de bain et les pièces servant exclusivement au travail (une pièce convenable ne sera pas considérée comme étant utilisée).

Graphique 3
[illegible] vivant dans un logement comptant plus d'une personne par pièce ou ayant besoin de réparations majeures, selon le région inuite, 2011

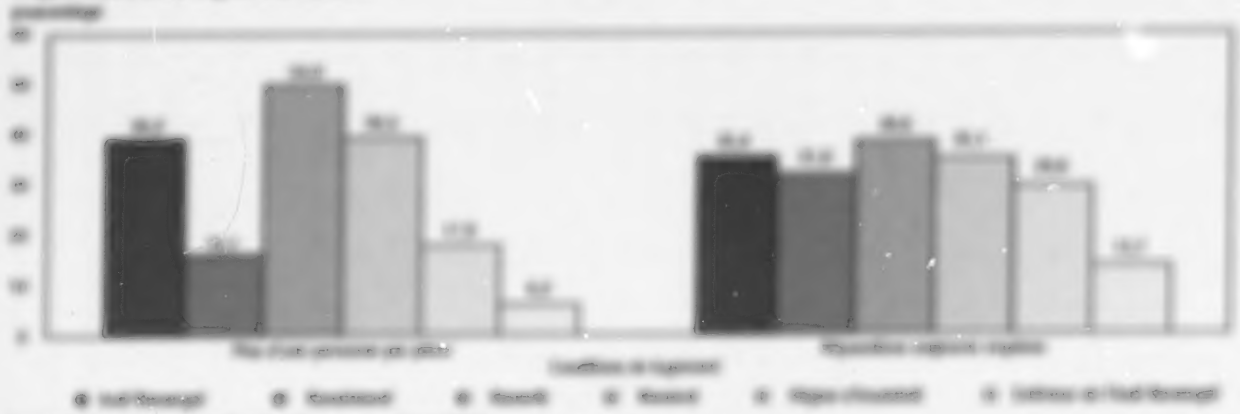

Source : [illegible]

Tout comme au chapitre des logements surpeuplés, la proportion de femmes vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures variait selon le lieu de résidence. À titre d'exemple, 62 % des femmes et des filles des Premières Nations vivant dans les réserves vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, alors que la proportion était de 16 % parmi les femmes des Premières Nations vivant hors réserve (graphique 3). De plus, 14 % des Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, contre un peu plus du dans (20 %) des Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat (graphique 3).

La déclaration d'une langue autochtone à titre de langue maternelle varie selon le groupe autochtone

Lors du l'ENM de 2011, 133 805 femmes autochtones, soit 11 % de la population féminine autochtone, ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise. On observe des écarts marqués à ce chapitre lorsque l'on examine séparément chaque groupe autochtone. Par exemple, les Inuites étaient de plus susceptibles de déclarer une langue autochtone comme langue maternelle (59 %, ou 17 540) contre 10 % (81 805) des femmes [illegible] Premières Nations, et 2 % (4 310) des Métisses. De plus, parmi les femmes des Premières Nations, 24 % de celles qui sont inscrites ou inscrites ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, contre 2 % de celles qui ont des indiennes non inscrites (graphique 4).

Graphique 4
Langue autochtone comme langue maternelle et capacité de converser dans une langue autochtone, population féminine, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

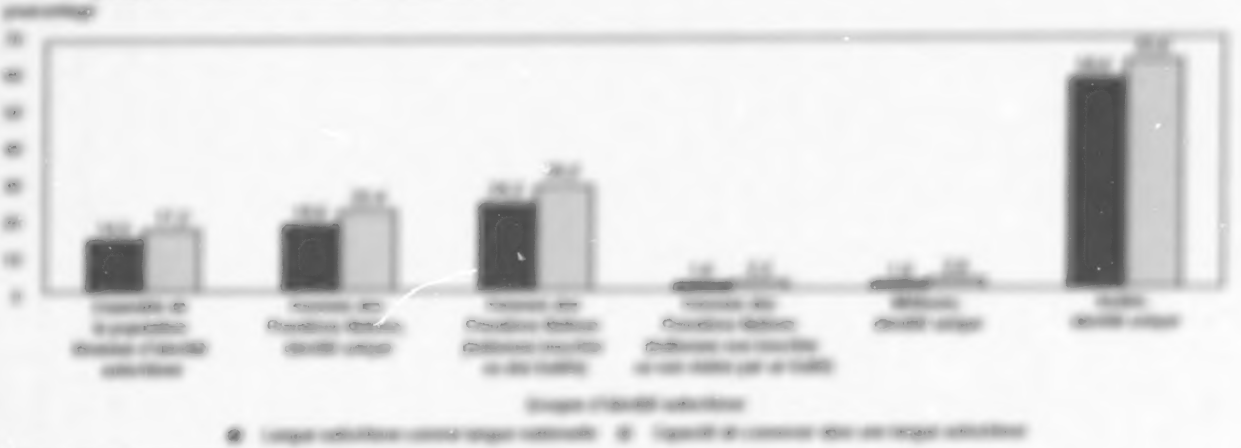

Source : [illegible]

Les femmes autochtones plus âgées sont plus susceptibles d'avoir une langue autochtone comme langue maternelle

En 2011, les femmes autochtones plus âgées étaient plus susceptibles de déclarer une langue autochtone comme langue maternelle. Par exemple, 12 % des filles autochtones âgées de moins de 15 ans ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, comparativement à 15 % de celles âgées de 25 à 54 ans et au quart des femmes autochtones de 65 ans et plus (tableau 9).

Tableau 9
Langue autochtone comme langue maternelle, population féminine, certains groupes d'identité autochtone et certains groupes d'âge, Canada, 2011

	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
			pourcentage		
Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	**11,5**	**11,9**	**14,9**	**19,3**	**24,5**
Femmes des Premières Nations, identité unique	12,5	14,3	20,2	29,1	36,0
Métisses, identité unique	1,0	1,1	1,7	3,5	5,7
Inuites, identité unique	56,2	57,4	61,6	61,4	52,7

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Le profil était similaire au niveau des femmes des Premières Nations, 13 % de celles âgées de 15 ans et moins déclarant une langue autochtone comme langue maternelle, contre un peu plus du tiers (36 %) de celles âgées de 65 ans et plus. Dans le cas des Métisses, 6 % de celles ayant 65 ans et plus avaient une langue autochtone comme langue maternelle, alors que les proportions étaient de 2 % parmi celles âgées de 25 à 54 ans, et de 1 % des filles métisses de 14 ans et moins. Le profil est toutefois un peu différent en ce qui concerne les femmes et les filles inuites; la proportion la plus élevée (62%) se retrouvant chez celles âgées de 25 à 54 ans. En outre, la proportion déclarant une langue autochtone comme langue maternelle est plus élevée chez celles âgées de moins de 15 ans (56 %) que chez les inuites âgées de 65 ans et plus (53 %).

La capacité de converser dans une langue autochtone diffère d'un groupe autochtone à l'autre

D'après les données de l'ENM de 2011, 123 825 femmes autochtones (17 %) ont déclaré être en mesure de converser dans une langue autochtone. Plus précisément, 98 560 femmes des Premières Nations (22 %) étaient en mesure de parler une langue autochtone (29 % parmi celles qui étaient des Indiennes inscrites et 2 % de celles qui étaient des Indiennes non inscrites). Parmi les Inuites, 64 % (19 045) ont déclaré être en mesure de parler une langue autochtone, comme 3 % (5 850) des Métisses. Ainsi que le montre le graphique 4, le nombre de femmes ayant indiqué pouvoir converser dans une langue autochtone surpassait le nombre de celles ayant déclaré une langue autochtone comme langue maternelle.

De façon plus détaillée, parmi les 123 825 femmes et filles autochtones ayant dit être capables de converser dans une langue autochtone, 96 550 (78 %) ont déclaré cette même langue autochtone comme langue maternelle. Les autres femmes (27 275, ou 22 %) ont déclaré une langue différente, comme le français ou l'anglais, comme langue maternelle, ce qui laisse penser que ces femmes ont appris une langue autochtone comme langue seconde. La proportion était de 36 % pour les Métisses, de 24 % pour les femmes des Premières Nations et de 10 % pour les Inuites[23].

Les femmes plus âgées sont plus susceptibles de pouvoir converser dans une langue autochtone

Les femmes autochtones plus âgées étaient plus susceptibles que leurs plus jeunes homologues de pouvoir converser dans une langue autochtone. En 2011, une femme autochtone âgée de 65 ans et plus sur quatre (26%) a déclaré être capable de converser dans une langue autochtone, contre 15 % de celles âgées de moins de 15 ans (graphique 5).

23. L'article « Les peuples autochtones et la langue » (*ERIM en bref*, Statistique Canada, nº 99-011-X2011003) contient de plus amples renseignements sur les langues autochtones, y compris les langues les plus fréquemment parlées.

Graphique 5

Capacité de converser dans une langue autochtone, population féminine, certains groupes d'identité autochtone et certains groupes d'âge, Canada, 2011

pourcentage

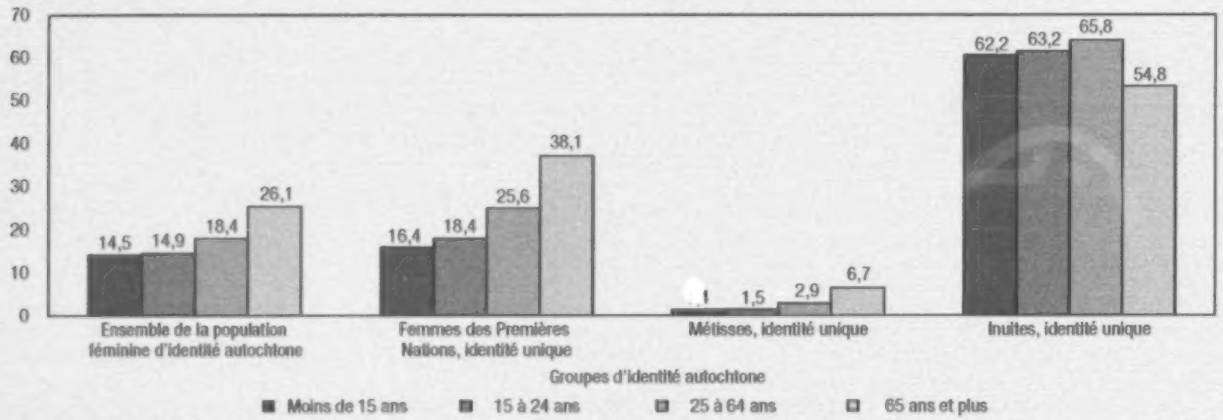

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Le profil était similaire parmi les femmes des Premières Nations, 16 % de celles de moins de 15 ans étant capables de converser dans une langue autochtone, comparativement à 38 % de celles âgées de 65 ans et plus. Parmi les Métisses, 7 % des aînées étaient en mesure de converser dans une langue autochtone, contre 1 % de celles âgées de moins de 15 ans. Toutefois, chez les Inuites le profile montre que plus de la moitié (55 %) de celles âgées de 65 ans et plus ont déclaré pouvoir converser dans une langue autochtone, tandis qu'une proportion légèrement supérieure (62 %) de celles âgées de moins de 15 ans ont déclaré en être capables elles aussi.

La capacité d'une personne à converser dans une langue autochtone varie selon son lieu de résidence. En 2011, moins de la moitié (44 %) des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves déclaraient être en mesure de parler une langue autochtone, contre 10 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve.

Parmi les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat, la grande majorité (83 %) étaient en mesure de parler une langue inuite, comparativement à 13 % des Inuites résidant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. La connaissance d'une langue inuite variait aussi selon la région inuite. Ainsi, 99 % des Inuites vivant au Nunavik ont déclaré pouvoir parler une langue inuite, par rapport à 89 % au Nunavut, 25 % au Nunatsiavut, et 21 % dans la région d'Inuvialuit.

Parmi les Métisses, 3 % connaissaient une langue autochtone. La proportion de Métisses disant être capables de parler une langue autochtone était un peu plus élevée parmi celles vivant en région rurale (5 %), comparativement à 1 % de celles vivant dans un grand centre de population urbain.

D'après les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2012[24], les femmes autochtones accordent de l'importance à la capacité de parler et de comprendre une langue autochtone. De fait, 62 % des femmes des Premières Nations âgées de 15 ans et plus qui vivaient hors réserve ont accordé de l'importance à la capacité de parler et de comprendre une langue autochtone. Chez les Inuites, la grande majorité (85 %) ont déclaré qui c'était important pour elles, tout comme 41 % des Métisses[25].

La moitié des femmes autochtones détenaient un titre d'études postsecondaires

En 2011, la moitié (51 %) des femmes autochtones âgées de 25 à 64 ans détenaient un titre d'études postsecondaires, ce qui inclut les certificats d'une école de métiers (9 %), les diplômes d'études collégiales (25 %), les certificats et diplômes universitaires inférieurs au baccalauréat (4 %) et les grades universitaires (12 %) (tableau 10).

24. La population cible de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2012 excluait les personnes vivant dans les réserves indiennes et les établissements indiens situés dans les provinces, de même que dans certaines collectivités des Premières Nations à l'intérieur des territoires.

25. Les données de l'EAPA représentent une combinaison des populations d'identité autochtone unique et d'identités autochtones multiples. Précisons toutefois que la quasi-totalité des répondants des Premières Nations hors réserve, des Métis et des Inuits ont déclaré une seule identité autochtone.

Tableau 10
Plus haut niveau de scolarité atteint, population féminine âgée de 25 à 64 ans, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

	Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	Femmes des Premières Nations, identité unique			Métisses, identité unique	Inuites, identité unique	Population féminine d'identité non autochtone
		Total	Indiennes inscrites ou des traités	Indiennes non inscrites ou non visées par un traité			
	pourcentage						
Aucun certificat, diplôme ou grade	26,3	30,1	33,6	19,9	18,4	47,4	11,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	23,1	22,6	21,4	26,2	24,5	17,0	23,7
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	50,7	47,3	45,0	53,8	57,1	35,6	65,3
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	9,4	8,5	7,8	10,6	10,8	7,5	8,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	24,8	23,1	21,9	26,6	28,2	18,9	23,8
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	4,3	4,5	4,7	4,1	4,2	2,3	5,5
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur	12,1	11,1	10,6	12,6	13,9	6,8	27,8

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

À titre de comparaison, près des deux tiers (65 %) des femmes non autochtones de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires : 8 % avaient un certificat d'une école de métiers, 24 %, un diplôme d'études collégiales, 6 %, un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat et 28 %, un grade universitaire. L'écart le plus marqué entre femmes autochtones et femmes non autochtones était associé aux diplômes universitaires : 28 % des femmes non autochtones en détenaient un, contre 12 % des femmes autochtones.

Il existait aussi des différences entre les trois groupes d'identité autochtone. Ainsi, parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans, 57 % des Métisses avaient un titre d'études postsecondaires, comparativement à 47 % des femmes des Premières Nations (37 % pour celles vivant sur une réserve et 52 % pour celles vivant hors réserve) et à 36 % des Inuites. C'est parmi les Métisses que l'on retrouve la plus forte proportion de femmes ayant un diplôme universitaire (14 %).

Par ailleurs, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir un grade universitaire (12 % et 7 %, respectivement). Cette situation était observable à la fois dans chaque groupe autochtone et parmi la population non autochtone, quoique l'écart était moins marqué parmi la population non autochtone (28 % des femmes et 25 % des hommes).

Il y avait également une différence dans les proportions de femmes autochtones et non autochtones qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade. Ainsi, un quart (26 %) des femmes autochtones âgées de 25 à 64 ans n'avaient pas de certificat, contre 11 % des femmes non autochtones du même groupe d'âge. En 2011, 18 % des Métisses et 47 % des Inuites n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade. Parmi les femmes des Premières Nations dans le même groupe d'âge, 30 % n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade – le pourcentage était le plus élevé chez les femmes des Premières Nations vivant sur une réserve (43 %) en comparaison de celles vivant hors réserve (20 %)[26].

En 2011, la proportion de femmes autochtones de 25 à 64 ans dont le plus haut niveau de scolarité était un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent s'établissait à 23 %, comparativement à 24 % des femmes non autochtones. Les proportions dont le plus haut niveau de scolarité était un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent s'établissait à 25 % pour les Métisses, à 23 % pour les femmes des Premières Nations et à 17 % pour les Inuites de 25 à 64 ans.

26. De plus amples renseignements sur les femmes autochtones et les études seront présentés dans un chapitre subséquent de *Femmes au Canada*, intitulé « Les femmes et l'éducation – Qualifications, compétences et technologies ».

Les jeunes femmes autochtones ont un niveau de scolarité plus élevé que celles plus âgées

En 2011, 72 % des femmes autochtones âgées de 35 à 44 ans avaient un diplôme d'études secondaires, en comparaison de 62 % des femmes autochtones âgées de 55 à 64 ans[27]. Pour ce qui est des femmes non autochtones, les proportions étaient de 90 % parmi celles âgées de 35 à 44 ans et de 81 % parmi celles âgées de 55 à 64 ans.

Cette tendance existait aussi au niveau des trois groupes autochtones. Parmi les femmes des Premières Nations, 68 % de celles âgées de 35 à 44 ans avaient terminé leurs études secondaires, contre 59 % de celles du groupe plus âgé, tandis que les proportions étaient respectivement de 81 % et de 68 % pour les Métisses, et de 45 % et 37 % pour les Inuites.

De même, la proportion de femmes autochtones de 35 à 44 ans qui avaient un grade universitaire en 2011 était plus élevée que celle des femmes plus âgées. Parmi les femmes autochtones plus jeunes, 14 % avaient un grade universitaire, contre 10 % de celles âgées de 55 à 64 ans. Cette situation est observable pour tous les groupes autochtones. Par contre, parmi les hommes autochtones, il n'y avait pas d'écart entre les deux groupes d'âge dans les proportions qui avaient un grade universitaire : qu'il s'agisse des hommes de 35 à 44 ans ou de ceux de 55 à 64 ans, la proportion était de 7,6 % (tableau 11).

Tableau 11
Proportion d'Autochtones selon certains niveaux de scolarité atteints, par sexe et par groupe d'âge, Canada, 2011

	Femmes autochtones		Hommes autochtones	
	35 à 44 ans	55 à 64 ans	35 à 44 ans	55 à 64 ans
Niveau de scolarité atteint (certains niveaux)	pourcentage			
Titres d'études postsecondaires	55,3	46,5	48,0	47,1
Certificat d'une école de métiers	9,9	10,1	19,3	22,3
Diplôme d'études collégiales	27,1	21,4	18,3	14,1
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat[1]	4,6	4,8	2,7	3,2
Grade universitaire	13,6	10,2	7,6	7,6

1. Il semble ressortir de comparaisons avec d'autres sources de données que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surdéclarée dans le cadre de l'ENM. Il est donc recommandé aux utilisateurs de faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats relatifs à cette catégorie.
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Aussi, les femmes autochtones plus jeunes étaient également plus susceptibles que celles plus âgées d'avoir un diplôme d'études collégiales. En effet, plus du quart (27 %) des femmes autochtones âgées de 35 à 44 ans détenaient un diplôme d'études collégiales en 2011, alors que la proportion était de 21 % parmi celles de 55 à 64 ans. Les hommes autochtones de 35 à 44 ans étaient eux aussi plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études collégiales (18 %) que ceux de 55 à 64 ans (14 %).

Chez les Inuits et les Métis, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir terminé leurs études secondaires

Dans le cadre de travaux antérieurs faisant appel aux données de l'EAPA de 2012, on a examiné plus en détail le niveau de scolarité des membres des peuples autochtones (à l'exclusion de ceux vivant dans les réserves). L'étude a porté sur les expériences vécues lors de leurs études à la fois par les finissants et par les décrocheurs âgés de 18 à 44 ans. Précisément, les finissants sont ceux qui ont satisfait aux exigences d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent, tandis que les décrocheurs n'avaient pas de titre d'études secondaires et ne fréquentaient pas une école primaire ou secondaire au moment de l'enquête[28].

Selon l'EAPA de 2012, une nette majorité (74 %) des femmes des Premières Nations vivant hors réserve âgées de 18 à 44 ans avaient satisfait aux exigences d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (les « finissantes »), ce qui ne différait pas de manière significative de la proportion d'hommes des Premières Nations (69 %). Chez les Inuits âgés de 18 à 44 ans, on était susceptible de retrouver plus de finissantes (46 %) que de finissants (36 %). Les Métisses étaient également plus susceptibles que les Métis d'avoir un diplôme d'études secondaires (80 % et 74 %, respectivement).

27. Des travaux antérieurs indiquent que les femmes des Premières Nations peuvent reporter leurs études postsecondaires à un moment plus tardif de leur vie, comparativement à l'ensemble de la population féminine canadienne (Bougie et Milligan, 2009). C'est pour cette raison que le groupe « plus jeune » considéré ici est celui des femmes de 35 à 44 ans (se reporter à l'article « Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada », *ENM en bref*, Statistique Canada, nº 99 012 X2011003 au catalogue).
28. On trouvera de plus amples renseignements sur le statut de finissant/décrocheur et la différence avec le plus haut niveau de scolarité atteint dans le document intitulé Expériences au chapitre de l'éducation et de l'emploi des *Premières Nations vivant hors réserve, des Inuit et des Métis : certains résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012* (Statistique Canada, nº 89 653 X au catalogue, nº 001).

Les raisons du décrochage diffèrent entre les femmes et les hommes autochtones

Des recherches antérieures sur la population générale ont montré que les hommes et les femmes décrochent pour des motifs différents. Plus précisément, les élèves des deux sexes invoquent le plus souvent des raisons reliées à l'école, cependant les femmes sont beaucoup plus susceptibles de mentionner également des raisons personnelles ou familiales, tandis que les hommes indiquent plus souvent des facteurs reliés au travail[29].

Dans le cadre de l'EAPA de 2012, on demandait aux décrocheurs pourquoi ils avaient abandonné leurs études. La raison la plus courante donnée par les femmes autochtones était le fait d'être enceinte ou la nécessité de s'occuper de leurs enfants. Plus précisément, 38 % des Inuites ainsi que le quart des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et des Métisses ont mentionné cette raison. Dans le cas des hommes autochtones, les raisons les plus souvent données pour expliquer l'abandon des études incluaient le désir de travailler, les problèmes d'argent, les problèmes scolaires ou le manque d'intérêt.

Les résultats des femmes autochtones en littératie et en numératie sont moins bons que ceux des femmes non autochtones

Des recherches ont révélé une association entre, d'une part, des compétences cognitives plus grandes, notamment en matière de littératie et de numératie, et d'autre part un taux d'activité ainsi que des revenus plus élevés, sans oublier un lien positif avec l'état de santé autodéclaré[30,31]. On a déterminé le degré de compétence en littératie et en numératie au niveau de la population en général, mais peu d'information existe en ce qui a trait aux Autochtones au Canada.

Les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2012[32] peuvent servir à combler cette lacune et à se faire une idée de la variation des compétences en littératie et en numératie selon le groupe autochtone (à l'exclusion des réserves)[33].

Les participants au PEICA répondaient à des questions destinées à mesurer leurs compétences en traitement de l'information, les scores pouvant aller de 0 à 500. Dans le cas de la littératie, on évalue la capacité des répondants à comprendre des textes écrits (imprimés et numériques). Pour ce qui est de la numératie, le but est de mesurer la capacité des répondants à « comprendre de l'information mathématique afin de gérer les exigences mathématiques dans un éventail de situations de la vie quotidienne »[34]. Plus le score obtenu est élevé, plus le répondant est à même de traiter de l'information complexe. Les résultats présentés ici correspondent à la compétence moyenne de la population (autrement dit, il s'agit de « scores moyens »).

Au niveau national, le score moyen des femmes autochtones (sauf celles résidant sur une réserve) en littératie était de 262, ce qui est significativement plus bas que celui obtenu par les femmes non autochtones (273). En ce qui touche les trois groupes d'identité autochtone, les femmes des Premières Nations vivant hors réserve ont obtenu un score moyen de 256, tandis que celui des Métisses et des Inuites a été respectivement de 275 et de 218.

Dans le cas des sept provinces et territoires ayant fait l'objet d'un suréchantillonnage[35], un écart est encore présent entre les femmes autochtones et les femmes non autochtones au chapitre des scores moyens en littératie, mais il varie de façon substantielle d'une région à l'autre. Par exemple, en Ontario, l'écart est d'à peine deux points (274 pour les femmes non autochtones contre 272 pour les femmes autochtones), alors qu'il est de sept points en Colombie Britannique. Cependant l'écart est beaucoup plus marqué dans les Territoires du Nord Ouest (52 points) et au Nunavut (87 points) (graphique 6)[36].

29. Bushnik, T., Barr-Telford, L. et Bussière, P. 2004. À l'école secondaire ou non : premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition de 2002. Documents de recherche – Éducation, compétences et apprentissage. N° 81-595-MIE2004014 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
30. Hanushek, Schwerdt, Wiederhold et Woessman, 2013, *Returns to Skills around the World: Evidence from PIAAC*, document de travail n° 197762 du National Bureau of Economic Research, Cambridge (MA).
31. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2013, *Les perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE.
32. Le PEICA est une enquête complexe qui a servi à recueillir des données sur les compétences en traitement de l'information des jeunes et des adultes de 16 à 65 ans au Canada et dans 23 autres pays en 2011 et 2012. Sa composante d'évaluation directe mesure les compétences en matière de littératie, de numératie et de résolution de problèmes dans des environnements hautement technologiques. On trouvera de plus amples renseignements sur le PEICA dans le document intitulé *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*. Statistique Canada, n° 89 555 X au catalogue.
33. Le PEICA comprend aussi une évaluation des compétences en résolution de problème dans un environnement hautement technologique (RP EHT). Ce ne sont pas tous les répondants qui ont été évalués à l'égard de ces compétences particulières dans le cadre du PEICA; c'est le cas notamment des personnes qui n'ont aucune expérience en informatique, qui ont échoué au test de base des TIC ou qui ont choisi de ne pas subir la composante informatique de l'évaluation. À l'échelle du Canada, 21 % des Autochtones n'ont pas été évalués à l'égard des compétences en matière de RP-EHT, comparativement à 17 % des personnes non autochtones.
34. Statistique Canada. 2013. *Les compétences au Canada Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*. Statistique Canada n° 89 555 X au catalogue. La définition utilisée dans le cadre du PEICA est conçue afin d'évaluer la manière dont les concepts mathématiques sont appliqués dans le monde réel, et non de déterminer si une personne peut résoudre un ensemble d'équations de façon isolée.
35. Le PEICA a recueilli des données dans toutes les provinces et territoires. De plus, des suréchantillons d'Autochtones ont été sélectionnés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique (uniquement ceux vivant hors réserve et établis dans les grands centres de population urbains), au Yukon, dans les Territoires du Nord Ouest et au Nunavut. Le présent chapitre décrit les données relatives aux populations suréchantillonnées seulement.
36. Il importe de noter que l'évaluation des compétences dans le PEICA était menée en français ou en anglais, alors que la majorité des Inuits parlent Inuktitut. Par conséquent, les personnes qui participent au PEICA dans leur langue seconde peuvent être désavantagées.

Graphique 6
Scores moyens en littératie, population âgée de 16 à 65 ans, selon le sexe, certains groupes d'identité autochtone, Canada et populations suréchantillonnées, 2012

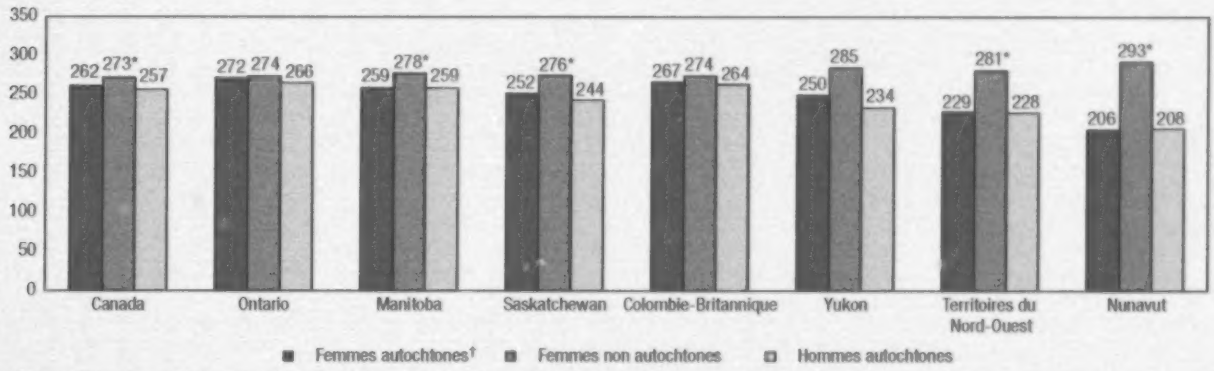

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)
† catégorie de référence
Source : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012.

Ainsi que le montre le graphique 6, le score moyen des femmes autochtones en littératie à l'échelle nationale est supérieur à celui des hommes autochtones (262 contre 257); il ne s'agit toutefois pas d'un écart significatif. Ce profil est observable dans toutes les régions.

En 2012, le score moyen des femmes autochtones en numératie était inférieur à celui des femmes non autochtones. Plus précisément, le score moyen des femmes autochtones était de 242, ce qui est significativement plus bas que celui des femmes non autochtones (259). De plus, les femmes des Premières Nations vivant hors réserve avaient un score moyen de 233, les Métisses, de 256 et les Inuites, de 195.

Les scores moyens en numératie variaient aussi selon la province de résidence (graphique 7). Dans les provinces et les territoires ayant fait l'objet d'un suréchantillonnage, les femmes autochtones avaient un score moyen significativement plus bas que les femmes non autochtones, mais les écarts variaient beaucoup. Au niveau des provinces, l'écart le plus marqué était en Saskatchewan (29 points) et l'écart le plus faible, en Ontario (10 points). Dans les territoires, l'écart allait de 37 points au Yukon à 93 points au Nunavut. Les données montrent également que, dans chaque province et chaque territoire, l'écart entre les femmes autochtones et les femmes non autochtones était plus important dans le cas de la numératie que de la littératie.

Graphique 7
Scores moyens en numératie, population âgée de 16 à 65 ans, selon le sexe, certains groupes d'identité autochtone, Canada et populations suréchantillonnées, 2012

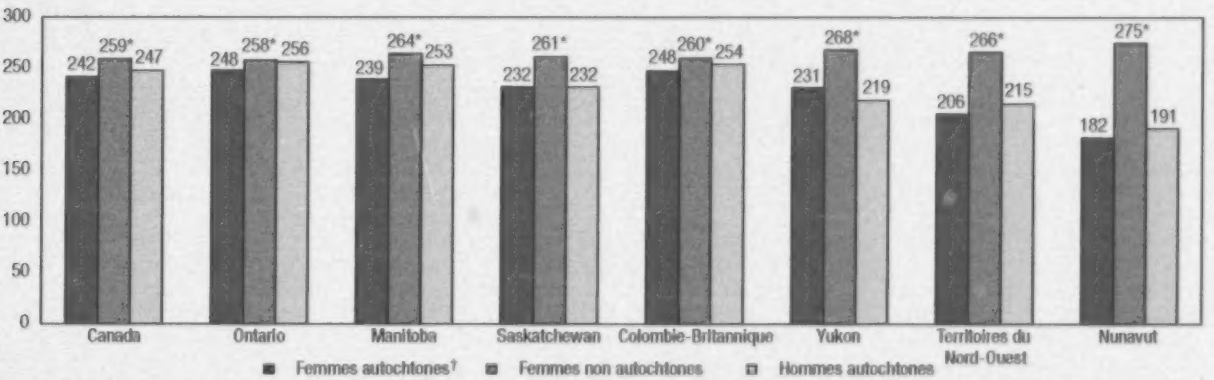

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)
† catégorie de référence
Source : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012.

Bien que, les femmes autochtones tendaient à avoir un score moyen plus bas que les hommes autochtones sur le plan des compétences en numératie, l'écart n'était pas significatif. À l'échelle nationale, le score moyen des femmes autochtones en numératie était de 242 et celui des hommes autochtones, de 247 (graphique 7).

Les femmes autochtones sont moins susceptibles que les femmes non autochtones d'occuper un emploi

Selon les données de l'ENM de 2011, les femmes autochtones étaient moins susceptibles que les femmes non autochtones de faire partie de la population active rémunérée; 50,4 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus avaient un emploi, comparativement à 57,3 % des leurs homologues non autochtones. De plus, les femmes autochtones étaient également moins susceptibles que les hommes autochtones d'avoir un emploi (50,4 % contre 53,9 %) (tableau 12).

Tableau 12
Indicateurs de la population active, population âgée de 15 ans et plus, selon le groupe d'identité autochtone et le sexe, Canada, 2011

		Premières Nations, identité unique					
	Ensemble de la population d'identité autochtone	Total	Indiens inscrits ou des traités	Indiens non inscrits ou non visés par un traité	Métis, identité unique	Inuits, identité unique	Population d'identité non autochtone
Indicateurs de la population active	pourcentage						
Taux d'activité							
Ensemble de la population	**61,3**	**56,7**	**54,0**	**64,6**	**66,9**	**60,2**	**66,2**
Hommes	64,7	60,3	57,8	67,4	72,1	62,5	70,8
Femmes	58,1	53,6	50,6	62,1	65,9	57,9	61,7
Taux d'emploi							
Ensemble de la population	**52,1**	**46,4**	**42,8**	**56,8**	**61,8**	**48,4**	**61,2**
Hommes	53,9	47,8	44,3	58,2	64,1	48,2	65,4
Femmes	50,4	45,1	41,5	55,6	59,6	48,6	57,3
Taux de chômage							
Ensemble de la population	**15,0**	**18,3**	**20,8**	**12,0**	**10,4**	**19,5**	**7,5**
Hommes	16,8	20,7	23,5	13,7	11,1	22,9	7,7
Femmes	13,3	15,9	18,1	10,5	9,6	16,1	7,2

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En 2011, le taux d'emploi des Métisses âgées de 15 ans et plus était de 59,6 %. Près de la moitié (48,6 %) des Inuites et 45,1 % des femmes des Premières Nations avaient un emploi. De plus, parmi ces dernières, les Indiennes inscrites avaient un taux d'emploi de 41,5 % comparé à 55,6 % de leurs homologues qui sont des Indiennes non inscrites.

Il y avait aussi des différences touchant la situation d'emploi selon l'endroit où résident les femmes. Ainsi, parmi les femmes des Premières Nations, celles vivant dans les réserves avaient un taux d'emploi de 35,2 % en 2011 et celles vivant hors réserve, de 50,2 %. De même, le taux d'emploi des Inuites dépendait de leur lieu de résidence : 47,1 % des Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat avaient un emploi, comparativement à 51,9 % de celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Il y avait aussi des écarts selon la région inuite, le taux d'emploi des Inuites allant de 56,0 % au Nunavik à 44,2 % au Nunavut.

Le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité

D'après les résultats de l'ENM de 2011, les femmes autochtones ayant un niveau de scolarité plus élevé affichaient un meilleur taux d'emploi. Ainsi, les femmes autochtones ayant un niveau de scolarité élevé avaient un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des femmes non autochtones. Plus précisément, 81,8 % des femmes autochtones âgées de 25 à 64 ans et détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur occupaient un emploi, contre 79,5 % des femmes non autochtones. Le profil est le même pour les trois groupes d'identité autochtone (tableau 13).

Parmi les femmes autochtones de 25 à 64 ans qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade à peine plus du tiers (35,5 %) avaient un emploi, comparativement à 59,2 % de leurs homologues qui avaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent comme plus haut niveau d'éducation atteint. De plus, 73,1 % des femmes autochtones ayant un titre d'études postsecondaires avaient un emploi, ce qui est un peu moins élevé que le taux d'emploi des femmes non autochtones détenant un titre d'études postsecondaires (77,7 %).

Tableau 13
Taux d'emploi et taux de chômage, population féminine âgée de 25 à 64 ans, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

	Ensemble de la population féminine d'identité autochtone	Femmes des Premières Nations, identité unique			Métis, identité unique	Inuite, identité unique	Population féminine d'identité non autochtone
		Total	Indiens inscrits ou des Crées	Indiens non inscrits ou non visés par un traité			
Total							
Taux d'emploi	60,1	55,2	51,9	64,6	67,9	58,8	71,4
Taux de chômage	11,2	13,3	15,4	8,1	8,0	13,8	5,8
Aucun certificat, diplôme ou grade							
Taux d'emploi	35,5	31,5	30,4	35,8	43,8	44,9	46,9
Taux de chômage	19,8	22,6	24,5	13,7	13,3	19,7	10,4
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent							
Taux d'emploi	59,2	54,4	50,6	63,2	66,0	66,9	65,6
Taux de chômage	12,2	14,9	17,3	10,2	8,8	11,0	6,6
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires							
Taux d'emploi	73,1	70,6	68,6	75,6	76,6	73,4	77,7
Taux de chômage	8,4	9,7	11,2	6,0	6,6	9,4	5,1
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers							
Taux d'emploi	64,9	61,0	58,0	67,5	68,8	67,0	72,7
Taux de chômage	10,8	13,4	16,3	7,7	7,7	12,2	6,2
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire							
Taux d'emploi	72,2	69,4	67,3	74,4	76,3	71,7	77,9
Taux de chômage	8,7	9,9	11,6	6,2	7,0	10,6	5,0
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat							
Taux d'emploi	72,2	69,8	68,6	73,8	76,2	72,9	74,6
Taux de chômage	9,6	11,7	12,6	8,7	6,8	6,4	5,6
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur							
Taux d'emploi	81,8	80,9	79,0	85,5	83,3	85,1	79,5
Taux de chômage	5,7	6,0	6,9	4,0	5,2	4,5	4,8

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

C'est dans le domaine de la vente et des services que les femmes autochtones sont le plus susceptibles d'avoir un emploi

En règle générale, les femmes faisant partie de la population active continuent d'être fortement concentrées dans des professions traditionnellement exercées par des femmes[37,38]. Selon l'ENM de 2011, c'est dans le domaine de la vente et des services que les femmes autochtones de 15 ans et plus étaient le plus susceptibles d'avoir un emploi (31 %); venaient ensuite le domaine des affaires, de la finance et de l'administration (22 %), et celui de l'enseignement, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux (21 %) (tableau 14). La proportion de femmes ayant déclaré occuper un emploi dans ces domaines était élevée dans les trois groupes autochtones ainsi que parmi les femmes non autochtones, quoiqu'elle soit un peu plus basse dans le cas des femmes non autochtones.

37. Uppal, S. et S. LaRochelle (dir), 2014, *Évolution du profil professionnel des jeunes hommes et des jeunes femmes au Canada* (Statistique Canada, nº 75-006-X au catalogue).
38. Ferrao, V., 2010, « Travail rémunéré », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (Statistique Canada, nº 89-503-X au catalogue).

Tableau 14
Répartition par profession de la population active expérimentée âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2011

Profession	Ensemble de la population d'identité autochtone	Premières Nations, identité unique	Métis, identité unique	Inuits, identité unique	Population d'identité non autochtone
	pourcentage				
Ensemble de la population	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	8,0	7,8	8,3	7,2	11,6
Affaires, finance et administration	14,6	14,2	15,0	15,1	16,8
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	3,9	3,5	4,4	3,1	7,3
Secteur de la santé	5,3	4,6	6,3	2,6	6,5
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	14,8	15,6	12,5	18,2	11,9
Arts, culture, sports et loisirs	2,0	2,1	1,8	4,0	2,8
Vente et services	25,3	25,7	24,8	26,0	22,7
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	18,5	17,8	19,4	19,0	13,9
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	3,6	3,9	3,5	2,1	2,0
Fabrication et services d'utilité publique	3,8	3,8	3,9	2,2	4,5
Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	7,3	7,1	7,6	5,7	9,0
Affaires, finance et administration	22,3	21,5	23,2	23,9	24,7
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	1,9	1,8	2,2	1,0	3,3
Secteur de la santé	9,0	7,9	10,6	4,4	10,9
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	21,1	23,6	17,5	27,1	16,6
Arts, culture, sports et loisirs	2,1	2,1	2,1	4,1	3,2
Vente et services	30,8	30,5	31,2	29,7	26,9
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	[illegible]	2,6	2,7	2,4	1,7
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	1,0	1,0	1,0	0,3	0,9
Fabrication et services d'utilité publique	1,9	2,0	1,9	1,3	2,8
Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	8,8	8,6	9,0	8,6	14,1
Affaires, finance et administration	6,8	6,5	7,0	7,0	9,5
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	5,9	5,2	6,6	5,3	10,9
Secteur de la santé	1,5	1,2	2,0	0,6	2,5
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	8,5	9,2	7,6	8,8	7,5
Arts, culture, sports et loisirs	1,9	2,1	1,8	3,9	2,5
Vente et services	19,8	20,6	18,7	22,1	18,7
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	34,8	33,9	35,8	35,3	25,2
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	6,3	6,9	5,9	4,1	3,1
Fabrication et services d'utilité publique	5,7	5,7	5,9	3,0	6,1

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

À titre de comparaison, les hommes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir un emploi dans le domaine des métiers, du transport, de la machinerie et les domaines apparentés (35 %) ainsi que dans le domaine de la vente et des services (20 %). Les femmes autochtones étaient en outre un peu moins susceptibles que les femmes non autochtones et que les hommes autochtones d'avoir un emploi dans le domaine de la gestion. En 2011, 7 % des femmes autochtones occupaient un poste de gestion, contre 9 % des hommes autochtones et des femmes non autochtones. La proportion de femmes des Premières Nations, de Métisses et d'Inuites occupant un poste de gestion était de 7 %, de 8 % et de 6 %, respectivement.

Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones

Le taux de chômage[39] des femmes autochtones était généralement supérieur à celui des femmes non autochtones. Selon les données de l'ENM de 2011, 13,3 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus étaient sans emploi, comparativement à 7,2 % des femmes non autochtones (tableau 12). Par contre, le taux de chômage des femmes autochtones était inférieur à celui des hommes autochtones, 16,8 % de ces derniers étant sans emploi l'année en question.

En 2011, le taux de chômage des Métisses et des Inuites était respectivement de 9,6 % et de 16,1 %. Le taux de chômage des femmes des Premières Nations était de 15,9 % : précisément 18,1 % des femmes des Premières Nations qui étaient des Indiennes inscrites et 10,7 % des femmes des Premières Nations qui étaient des Indiennes non inscrites étaient sans emploi.

De plus, le taux de chômage varie selon l'endroit où résident les femmes autochtones. Par exemple, les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves sont celles affichant le taux de chômage le plus élevé (20,8 %), tandis que 13,9 % de leurs homologues vivant hors réserve étaient sans emploi. Le taux de chômage des Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat était de 18,0 %, comparativement à 11,7 % pour les Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Chez les Métisses, le taux de chômage était de 9,6 %. Le taux de chômage des Métisses vivant dans les régions rurales était de 9,6 %, contre 11,0 % dans le cas de celles vivant dans des centres de population moyens et 9,4 % de celles vivant dans de grands centres de population urbains.

Plus le niveau de scolarité est élevé, plus le taux de chômage est bas

En général, l'écart observé entre le taux de chômage des femmes autochtones et celui des femmes non autochtones est moindre dans le cas des femmes plus scolarisées. En 2011, le taux de chômage des femmes âgées de 25 à 64 ans qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade était de 19,8 % pour les femmes autochtones et de 10,4 % pour les femmes non autochtones, soit un écart de 9,4 points de pourcentage. Parmi les femmes ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent comme plus haut niveau d'éducation atteint, l'écart était de 5,6 points de pourcentage (12,2 % pour les femmes autochtones et 6,6 % pour les femmes non autochtones).

De plus, l'écart est beaucoup plus faible dans le cas des femmes détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur : le taux de chômage des femmes autochtones était de 5,7 % et celui des femmes non autochtones, de 4,8 % (tableau 13). Le profil est similaire pour les trois groupes d'identité autochtone.

Le revenu médian des femmes autochtones est plus bas que celui de leurs homologues non autochtones

En 2010, le revenu médian[40] des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus était de 19 [illegible] $, soit environ 5 500 $ de moins que celui de leurs homologues non autochtones (24 842 $). Le revenu médian des femmes autochtones était en outre de quelque 3 600 $ plus bas que celui des hommes autochtones.

Il y a aussi des écarts au niveau du revenu médian entre les trois groupes d'identité autochtone. Ainsi, le revenu médian des femmes des Premières Nations était de 17 641 $, celui des Inuites, de 20 477 $ et celui des Métisses, de 22 306 $. Parmi les femmes des Premières Nations, les Indiennes inscrites avaient un revenu médian de 16 874 $, comparativement à 20 309 $ pour les femmes des Premières Nations qui sont des Indiennes non inscrites.

Le revenu médian variait selon le lieu de résidence. Par exemple, dans le cas des femmes des Premières Nations, celles vivant dans les réserves avaient un revenu médian de 14 513 $, ce qui était inférieur à celui des femmes des Premières Nations vivant hors réserve (19 701 $). Le revenu médian des Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat s'établissait à 20 316 $, soit un montant similaire à celui des Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (20 826 $). Le revenu médian varie aussi d'une région inuite à l'autre. Par exemple, le revenu médian des Inuites du Nunavik était de 24 674 $, contre 19 818 $ dans la région d'Inuvialuit, 19 018 $ au Nunavut et 17 964 $ au Nunatsiavut.

39. Pour être considérée comme étant chômeur, une personne doit être sans emploi rémunéré et sans travail à son compte, elle doit être prête à travailler, sa elle doit chercher un emploi, avoir été mise à pied de façon temporaire ou avoir pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines subséquentes.

40. Le revenu médian est la valeur du revenu qui divise la courbe de répartition du revenu en deux parties égales, la moitié des personnes ayant un revenu supérieur et l'autre moitié, un revenu inférieur à ce montant.

Le revenu médian augmente selon le niveau de scolarité

Les données de l'ENM de 2011 montrent que le revenu médian était plus élevé chez les femmes autochtones ayant un niveau de scolarité plus élevé. Par exemple, le revenu médian des femmes autochtones de 25 à 64 ans qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade était de 15 208 $, comparativement à 49 947 $ pour les femmes autochtones détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaires au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur. La même tendance a été observée dans chacun des trois groupes d'identité autochtone (données non présentées).

De plus, le revenu médian des femmes autochtones de 25 à 64 ans qui avaient un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur était légèrement supérieur à celui des femmes non autochtones dans la même situation. Plus précisément, les femmes autochtones détenant un diplôme universitaire avaient un revenu médian de 49 947 $, comparativement à 47 742 $ dans le cas des femmes non autochtones ayant le même niveau de scolarité. Parmi les femmes autochtones de 25 à 64 ans qui détiennent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur, le revenu médian des femmes des Premières Nations était de 48 356 $ (43 609 $ pour celles vivant dans les réserves et 49 934 $ pour celles vivant hors réserve), celui des Métisses était de 50 613 $ et celui des Inuites, de 65 430 $. Précisons que le revenu médian des Inuites détenant un diplôme universitaire qui vivaient dans l'Inuit Nunangat était de 95 068 $, comparativement à 55 612 $ pour celles vivant à l'extérieur de cette région[41].

L'emploi est la principale source de revenu pour les femmes autochtones

La part la plus importante du revenu des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus provient d'un emploi. En 2010, 70 % du total du revenu des femmes autochtones et non autochtones provenait d'un emploi. Dans les trois groupes d'identité autochtone, 66 % du total du revenu des femmes des Premières Nations provenait d'un emploi (58 % dans le cas de celles vivant sur une réserve et 68 % pour celles vivant hors réserve). Ces chiffres étaient de 75 % pour les Métisses et de 73 % pour les Inuites.

Aussi, le quart du revenu des femmes autochtones provenait de différents transferts des administrations publiques comme les régimes de pension du Canada et du Québec, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et la prestation fiscale pour enfants, en comparaison de 17 % du revenu des femmes non autochtones. Douze pour cent des femmes des Premières Nations ont reçu une prestation fiscale pour enfants, contre 5 % des Métisses et 10 % des Inuites. Plus précisément, la part du revenu provenant des prestations fiscales pour enfants était la plus élevée chez les femmes des Premières Nations vivant sur une réserve : 23 % en comparaison de 8 % chez les femmes des Premières Nations vivant hors réserve. Cette part s'élevait à 3 % pour les femmes non autochtones.

La participation à des activités traditionnelles varie selon le groupe autochtone

Lorsque l'on examine des statistiques relatives au travail, il faut être bien conscient du fait que ces statistiques ne rendent pas toujours compte avec exactitude de la situation d'emploi complexe des Autochtones, en particulier dans le cas des personnes qui vivent dans des communautés rurales ou éloignées. Par exemple, les statistiques sur le revenu et l'emploi peuvent ne pas refléter le caractère saisonnier du travail dans de nombreuses communautés autochtones, ni la participation à des activités souvent considérées comme traditionnelles.

Selon les données de l'EAPA de 2012, une proportion importante de femmes autochtones ont participé à des activités traditionnelles. Ainsi, 61 % des femmes des Premières Nations âgées de 15 ans et plus et vivant hors réserve ont déclaré avoir pris part à des activités traditionnelles au cours de l'année précédente. Les activités traditionnelles comprennent : la confection de vêtements ou de chaussures; la réalisation d'œuvres artistiques ou artisanales; la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage; et la cueillette de plantes sauvages. Parmi les femmes des Premières Nations vivant hors réserve qui ont participé à de telles activités, seulement 7 % ont dit l'avoir fait pour gagner de l'argent ou à titre de complément de revenu. De même, 61 % des Métisses ont pris part à des activités traditionnelles, et 8 % d'entre elles ont mentionné l'avoir fait pour gagner un complément de revenu. La majorité des Inuites (83 %) ont déclaré avoir pris part à des activités traditionnelles au cours de l'année précédente, dont 10 % qui l'ont fait pour gagner de l'argent ou disposer d'un complément de revenu; ces proportions sont légèrement plus élevées parmi les femmes vivant dans l'Inuit Nunangat, 87 % d'entre elles ayant participé à des activités traditionnelles, dont 18 % qui l'ont fait pour gagner un revenu.

41. Il est important de tenir compte du fait que les taux de consommation et le coût de la vie peuvent varier considérablement d'un endroit à l'autre au Canada. La plus grande partie de la population Inuite et à l'intérieur de l'Inuit Nunangat, où les salaires sont supérieurs mais où le coût de la vie est passablement plus élevé que dans d'autres endroits au Canada. *Profil statistique d'après le Recensement de 2006*.

Fréquentation d'un pensionnat indien

Souvent dirigés par des ordres religieux en partenariat avec l'État fédéral, des pensionnats indiens ont existé au Canada de 1830 jusque dans les années 1990[42]. Au cours de cette période, on estime à 150 000 environ le nombre d'enfants des Premières Nations ainsi que d'enfants métis et inuits qui ont été séparés de leur famille et souvent amenés très loin de leur communauté pour fréquenter ces pensionnats[43].

Dans le cadre de l'EAPA de 2012, on a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été élèves dans un pensionnat indien ou une école industrielle fédérale. On leur a aussi demandé si des membres de leur famille (grands-parents, parents, époux ou conjoints de fait, frères et sœurs ou autres personnes apparentées) avaient fréquenté un pensionnat indien.

Parmi les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 12 % de celles qui étaient âgées de 25 ans et plus avaient fréquenté un pensionnat indien. De plus, les femmes plus âgées étaient plus susceptibles d'avoir fréquenté un pensionnat indien. Ainsi, 8 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve qui étaient âgées de 33 à 45 ans avaient fréquenté un pensionnat indien, tandis que 29 % de leurs homologues âgées de 65 ans et plus avaient fréquenté un pensionnat indien.

En 2012, 21 % des Inuites âgées de 25 ans et plus ont déclaré avoir fréquenté un pensionnat indien, et la proportion grimpe à 31 % parmi les Inuites âgées de 55 ans et plus. Relativement peu de Métisses de 25 ans et plus (4 %) ont dit avoir fréquenté un pensionnat indien.

Le système des pensionnats indiens a eu des répercussions non seulement sur celles et ceux qui ont été obligés de les fréquenter, mais aussi sur de nombreuses générations d'adultes autochtones et sur leurs enfants, ce qui a pu se traduire par des écarts au niveau de la scolarité, du revenu et de la santé[44]. Par exemple, des recherches antérieures fondées sur les données de l'EAPA de 2012 montrent que la fréquentation d'un pensionnat indien fait partie des facteurs ayant une incidence négative sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Plus précisément, selon les résultats de ces recherches, le fait qu'un membre de sa famille ait fréquenté un pensionnat indien fait diminuer la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires au plus tard à 19 ans, et ce, aussi bien pour les femmes que pour les hommes des Premières Nations vivant hors réserve[45].

Femmes autochtones disparues et assassinées

Un grand nombre de femmes autochtones au Canada sont exposées à un risque plus élevé d'être victimes de violence en comparaison des femmes non autochtones. Un nombre disproportionnellement élevé de femmes autochtones ont aussi été assassinées ou portées disparues[46]. Pour différentes raisons, ces disparitions et ces homicides ont été difficiles à quantifier à partir des statistiques officielles.

En 2014, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a publié un rapport sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada[47]. On indiquait dans ce rapport que les femmes autochtones étaient exposées à un risque de violence plus grand que les femmes non autochtones. En 2011, 11,3 % des femmes portées disparues étaient autochtones, alors que les femmes autochtones ne constituaient que 4 % de l'ensemble de la population féminine au Canada. De plus, entre 1980 et 2012, il y a eu une surreprésentation des femmes autochtones parmi les victimes d'homicides; en effet, 16 % des femmes victimes d'un homicide étaient autochtones.

En 2015, la GRC a rendu public un rapport mis à jour[48]. Le rapport révélait aussi que les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'être assassinées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et dans leur résidence.

La surreprésentation des personnes autochtones en tant que victimes de crimes a été confirmée par les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014. Dans ce cas particulier, le taux de victimisation avec violence était particulièrement élevé chez les femmes autochtones. Plus précisément, on comptait pour les femmes autochtones un taux d'agressions sexuelles de 115 incidents pour 1 000 habitants, plus élevé que le taux de 35 pour 1 000 habitants mesuré pour les femmes non autochtones[49]. En outre, l'identité autochtone demeure un important facteur de victimisation chez les femmes, même lorsque l'on tient compte des autres facteurs de risque.

Des renseignements additionnels sur la criminalité et la victimisation seront présentés dans le chapitre à paraître sur les femmes et le système de justice pénale.

42. Fondation autochtone de guérison. 2003. The Healing Has Begun: An Operational Update from the Aboriginal Healing Foundation. Ottawa.
43. Fondation autochtone de l'espoir. 2015. [illegible]
44. Commission de vérité et de réconciliation du Canada. 2015. Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation.
45. [illegible]. 2015. Participation à des activités [illegible] et obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Premières Nations vivant hors réserve. Statistique Canada, n° 75-006-X au catalogue.
46. Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). 2010. Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.
47. Gendarmerie royale du Canada (GRC). 2014. Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national.
48. Gendarmerie royale du Canada (GRC). 2015. Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national.
49. Perreault, S. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », Juristat. N° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Un peu moins de la moitié des femmes autochtones jugeaient que leur santé était excellente ou très bonne

Selon les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), 45 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves) estimaient que leur santé était excellente ou très bonne en 2012. Plus précisément, la moitié (51 %) des Métisses, de 41 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et de 41 % des Inuites estimaient que leur santé était excellente ou très bonne.

De plus, les femmes autochtones étaient beaucoup moins susceptibles que les hommes autochtones de 15 ans et plus de déclarer que leur santé était excellente ou très bonne (48 % contre 53 %). De même, elles étaient proportionnellement moins nombreuses à le faire que les femmes non autochtones (64 %), d'après les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2012[21].

Graphique 6

État de santé autoévalué comme étant excellent ou très bon, population féminine âgée de 15 ans et plus, selon certains groupes d'identité autochtone, par groupe d'âge, Canada, 2012

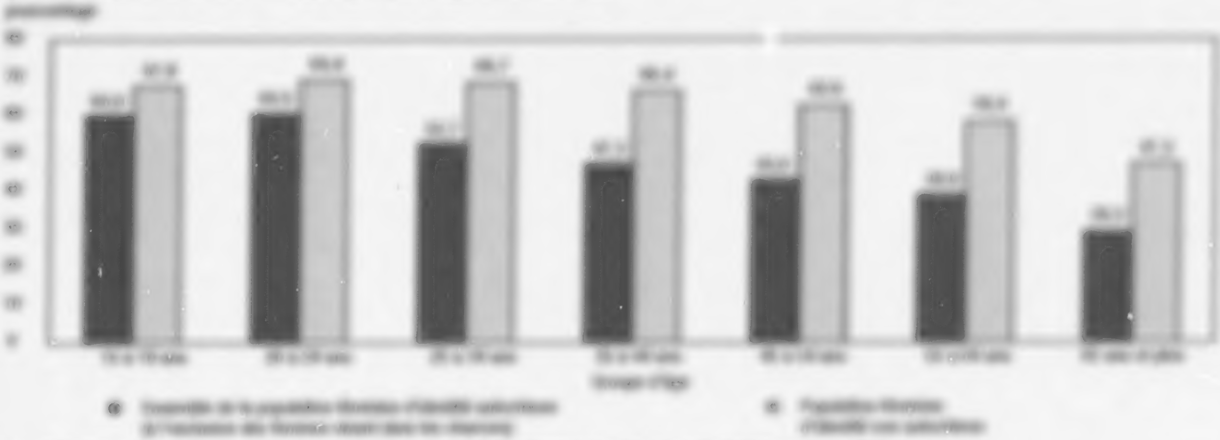

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones, 2012; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2012.

L'écart entre l'état de santé autoévalué des femmes autochtones et celui des femmes non autochtones s'accentue avec l'âge (graphique 6). Par exemple, en 2012, l'écart entre les femmes autochtones et les femmes non autochtones de 15 à 19 ans était de 8 points de pourcentage (60 % contre 68 %). Chez celles âgées de 25 à 34 ans, l'écart était de 16 points de pourcentage, et de 20 chez celles âgées de 55 à 64 ans. Cette tendance est observable au niveau des trois groupes d'identité autochtone (données non présentées).

Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir au moins un problème de santé chronique diagnostiqué

Dans le cadre de l'EAPA, un « problème de santé chronique » est un problème à long terme, c'est à dire qui dure depuis au moins six mois ou qui devrait durer six mois ou plus, et qui a été diagnostiqué par un professionnel de la santé. En 2012, 63 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves) ont déclaré qu'on avait diagnostiqué chez elles au moins un problème de santé chronique.

De plus, il existe des différences entre les trois groupes autochtones concernant les problèmes de santé chroniques déclarés. Précisément, un peu plus des deux tiers (67 %) des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et âgées de 15 ans et plus ont dit avoir au moins un problème de santé chronique diagnostiqué, tout comme 65 % des Métisses et 47 % des Inuites. De plus, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les hommes autochtones de déclarer au moins un problème de santé chronique, et ce pour les trois groupes d'identité autochtone (58 % des hommes des Premières Nations vivant hors réserve, 58 % des Métis et 39 % des Inuits).

21. Les données relatives à l'état de santé de la population féminine ne sont pas normalisées afin de tenir compte de la structure par âge des deux groupes de la population autochtone.

La prévalence de problèmes de santé chroniques varie considérablement selon l'endroit où résident les femmes. L'écart est particulièrement frappant lorsque l'on examine les données relatives aux Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat et à celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. En 2012, 35 % des Inuites de 15 ans et plus vivant dans l'Inuit Nunangat ont déclaré que l'on avait diagnostiqué chez elles un problème de santé chronique, contre 60 % de celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Il convient toutefois de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces résultats, car la déclaration d'un problème de santé est associée au fait d'avoir consulté en personne ou par téléphone un professionnel de la santé. Étant donné l'accès limité aux fournisseurs de soins de santé dans l'Inuit Nunangat, il pourrait y avoir un écart très marqué entre le nombre de problèmes de santé chroniques « diagnostiqués » chez les Inuites et le nombre réel de ces problèmes de santé[1].

Tout comme pour la population générale, la probabilité de déclarer un problème de santé chronique augmente d'un groupe d'âge à l'autre. La proportion de femmes autochtones ayant eu moins un problème de santé chronique passe ainsi de 40 % parmi celles âgées de 15 à 24 ans à 58 % chez celles de 25 à 44 ans, et à 76 % chez celles âgées de 45 à 64 ans. De plus parmi les femmes autochtones de 45 ans et plus, 88 % avaient eu moins un problème de santé diagnostiqué par un professionnel de la santé. Au niveau des groupes d'identité autochtone, 82 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et âgées de 45 ans et plus ont déclaré au moins un problème de santé chronique, de même que 86 % des Métisses et 81 % des Inuites.

L'arthrite est le problème de santé chronique le plus fréquemment déclaré

Selon les données de l'ESCC de 2012, l'arthrite (sauf la fibromyalgie) était le problème de santé chronique le plus fréquemment « diagnostiqué » chez les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (tableau 10)[2].

Tableau 10
Prévalence de certains problèmes de santé chroniques diagnostiqués par un professionnel de la santé, population féminine âgée de 15 ans et plus, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2012

	Problèmes de santé chroniques				
	Arthrite	Hypertension	Asthme	Trouble de l'humeur	Trouble anxieux
	pourcentage				
Ensemble de la population féminine d'identité autochtone à l'exclusion des Premières Nations vivant hors réserve	45,0	15,9	19,6	12,6	10,9
Premières Nations vivant hors réserve	54,9	17,9	17,9	15,6	11,9
Métisses	35,9	13,3	18,7	14,0	11,9
Inuites	15,9	14,8	9,5	6,9	7,1
Population féminine d'identité non autochtone	18,7	16,1	13,8	10,1	9,8

Note : Les données portent sur les problèmes de santé chroniques de longue durée qui ont été déclarés par les répondantes et qui leur ont été diagnostiqués par un professionnel de la santé.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2012 (Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012).

Près du quart (23 %) des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et âgées de 15 ans et plus avaient reçu un diagnostic d'arthrite. Environ 19 % ont déclaré un trouble de l'humeur[3], incluant entre autres les troubles anxieux[4], et l'asthme (19 %, dans les deux cas), puis l'hypertension (17 %).

Parmi les Métisses âgées de 15 ans et plus, 21 % ont déclaré avoir de l'arthrite et 19 %, un trouble anxieux. L'hypertension et l'asthme (17 % dans les deux cas) et les troubles de l'humeur (16 %) étaient d'autres problèmes de santé chronique fréquemment déclarés.

En 2012, 15 % des Inuites avaient reçu un diagnostic d'arthrite et 15 % également, un diagnostic d'hypertension. Environ 9 % avaient reçu un diagnostic d'asthme, 8 %, un diagnostic de trouble de l'humeur et 7 %, un trouble anxieux.

1. Bien que la prévalence déclarée de problèmes de santé chroniques soit plus élevée chez les femmes que chez les hommes, les différences entre les sexes sont relativement petites. Voir Statistique Canada, Tableau de données, Enquête sociale générale, 2012 (Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012).
2. L'arthrite, à l'exclusion de la fibromyalgie, était exclue de la liste des problèmes de santé chroniques de cette enquête pour éviter que l'on ne fasse double emploi avec la question sur la fibromyalgie. Toutefois, on a tenu compte de la fibromyalgie dans le calcul du nombre de problèmes de santé chroniques.
3. Les troubles de l'humeur comprennent notamment la dépression, la manie bipolaire et la manie d'un épisode.
4. Les troubles anxieux comprennent entre autres la phobie, les troubles d'anxiété sociale et le trouble panique.

Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les hommes de consulter des professionnels de la santé

Les femmes autochtones sont généralement plus susceptibles que les hommes autochtones de consulter des professionnels de la santé. D'après les données de l'EAPA de 2012, la grande majorité (89 %) des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves) ont déclaré avoir consulté un professionnel de la santé au cours des 12 mois précédents, contre 77 % des hommes autochtones.

Parmi les membres des Premières Nations vivant hors réserve, 90 % des femmes avaient consulté en personne ou par téléphone au moins un professionnel de la santé au cours de la dernière année, comparativement à 77 % des hommes. Les proportions étaient similaires dans le cas des femmes et des hommes métis (90 % contre 78 %). Au cours de l'année précédente, 80 % des Inuites avaient consulté un professionnel de la santé, alors que le pourcentage d'hommes inuits à avoir fait de même était de 68 %. Les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat étaient moins susceptibles (75 %) que celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (91 %) d'avoir consulté, en personne ou par téléphone, un professionnel de la santé.

Il existe aussi des variations en ce qui concerne le type de professionnel de la santé consulté. Par exemple, au cours de l'année précédente, 85 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve ainsi que des Métisses âgées de 15 ans et plus avaient consulté, en personne ou par téléphone, un médecin de famille ou un omnipraticien, tandis que moins du tiers (32 % et 30 %, respectivement) avaient consulté une infirmière ou un infirmier. Dans le cas des Inuites, 59 % d'entre elles avaient consulté en personne ou par téléphone un médecin de famille et 55 %, une infirmière ou un infirmier. À titre de comparaison, les données de l'ESCC de 2012 montrent que 82 % des femmes non autochtones âgées de 15 ans et plus avaient consulté un médecin de famille et 15 %, une infirmière ou un infirmier (tableau 16).

Tableau 16

Pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui ont consulté, en personne ou par téléphone, des professionnels de la santé au sujet de leur santé physique, émotionnelle ou mentale au cours des 12 derniers mois, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2012

	Type de professionnel de la santé				
	Au moins un professionnel de la santé	Médecin de famille ou omnipraticien	Spécialiste	Infirmière ou infirmier	Psychologue, travailleur social ou conseiller
	pourcentage				
Ensemble de la population féminine d'identité autochtone (à l'exclusion des femmes vivant dans les réserves)	**89,0**	**83,5**	**41,8**	**32,3**	**19,0**
Femmes des Premières Nations vivant hors réserve	89,5	84,6	42,5	31,9	19,6
Métisses	89,7	85,0	42,4	30,2	18,4
Inuites	80,0	59,4	27,7	54,5	19,5
Population féminine d'identité non autochtone	**Voir la note**	**82,1**	**37,3**	**15,3**	..

.. *non disponible pour une période de référence précise*

Note : L'ESCC contient une liste plus complète de professionnels de la santé que l'EAPA. De ce fait, les résultats relatifs à l'indicateur « au moins un professionnel de la santé » qui sont fondés sur l'une et l'autre enquêtes ne sont pas comparables entre eux.

Sources : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2012; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012.

Les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat étaient moins susceptibles que celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat d'avoir consulté, en personne ou par téléphone, un médecin de famille (46 % contre 86 %), mais elles étaient cependant plus susceptibles d'avoir consulté une infirmière ou un infirmier. De fait, le pourcentage d'Inuites dans l'Inuit Nunangat ayant consulté une infirmière ou un infirmier (63 %) était plus élevé que le pourcentage de celles ayant consulté un médecin (46 %).

La proportion de femmes ayant un médecin régulier varie selon le groupe autochtone

En 2012, 86 % des Métisses âgées de 15 ans et plus ainsi que 83 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve avaient un médecin régulier (médecin de famille, pédiatre ou omnipraticien). Par contre, moins de la moitié des Inuites (45 %) avaient un médecin régulier. De plus, seulement le quart des Inuites dans l'Inuit Nunangat (27 %) avaient un médecin de famille, comparativement à 82 % de celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Dans le cas des femmes non autochtones âgées de 15 ans et plus, la proportion correspondante était de 90 % (ESCC de 2012).

Concernant la raison pour laquelle elles n'avaient pas de médecin régulier, 23 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve ont déclaré que les médecins ne prenaient pas de nouveaux patients, et 22 % ont dit recevoir des soins ailleurs. Un peu plus du quart des Métisses n'ayant pas de médecin régulier (27 %) ont indiqué qu'il n'y avait pas de médecin disponible dans leur région, 21 % ont dit que les médecins ne prenaient pas de nouveaux patients, et 21 % également ont déclaré que leur médecin était parti ou avait pris sa retraite.

Parmi les Inuites sans médecin régulier, 61 % ont dit qu'il n'y avait pas de médecins disponibles. Cette réponse a été donnée par 66 % des Inuites dans l'Inuit Nunangat et par 17 %[E] de celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat[55].

Les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des besoins de soins de santé non comblés que les femmes non autochtones

Selon les données de l'EAPA de 2012, 17 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 16 % des Inuites et 15 % des Métisses âgées de 15 ans et plus avaient vécu une situation où elles estimaient avoir besoin de soins de santé mais où elles n'avaient pas obtenu ces soins, comparé à 13 % des femmes non autochtones (ESCC de 2012).

Parmi les femmes n'ayant pas reçu de soins, les raisons les plus courantes mentionnées par les femmes des Premières Nations vivant hors réserve et les Métisses étaient un délai d'attente trop long (25 % et 26 %, respectivement) ainsi que le coût (21 % et 28 %, respectivement). Dans le cas des Inuites, les raisons les plus fréquemment mentionnées étaient le fait que les soins n'étaient pas disponibles dans leur région (25 %), suivi du coût (27 %[E]).

La prévalence de l'incapacité est plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes canadiennes en général

Les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012[56,57] donnent une idée de la prévalence des incapacités et des limitations d'activités parmi la population autochtone. En 2012, 22 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves) déclaraient avoir une incapacité limitant leurs activités quotidiennes, contre 15 % de l'ensemble de la population féminine au Canada.

La prévalence de l'incapacité augmentait avec l'âge, tant chez les femmes autochtones que dans l'ensemble de la population féminine. Par exemple, parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, 8 % des femmes autochtones disaient avoir une incapacité, alors que la proportion est de 4 % pour l'ensemble des femmes de ce groupe d'âge. Cet écart persiste pour la plupart des groupes d'âge, et il est particulièrement marqué chez les femmes âgées de 65 à 74 ans. En effet, dans ce groupe d'âge, six femmes autochtones sur dix déclaraient avoir une incapacité, comparativement à 28 % dans l'ensemble de la population féminine. C'est seulement chez les femmes âgées de 75 ans et plus que la prévalence de l'incapacité est plus élevée au niveau de l'ensemble de la population, soit 45 % contre 35 %[E] (graphique 9).

55. Les estimations comportant des coefficients de variation supérieurs à 16,6 % mais inférieurs ou égaux à 33,3 % doivent être interprétées avec prudence. Ces estimations sont désignées par la mention (E) tout au long du rapport.

56. La population visée par l'ECI de 2012 était composée des Canadiennes et des Canadiens âgés de 15 ans et plus vivant dans des logements privés. La population en établissement étant exclue, les données, en particulier celles pour les groupes plus âgés, doivent être interprétées en conséquence. L'ECI est une enquête nationale qui vise les adultes canadiens dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé à long terme. De plus amples renseignements sur les femmes et l'incapacité seront fournis dans le chapitre à paraître de la publication *Femmes au Canada* portant sur les femmes et les limitations d'activités.

57. Dans le cadre de l'ECI de 2012, on a utilisé un nouvel ensemble de questions d'identification des incapacités qui permettent de mesurer le type et la gravité des incapacités qui durent depuis au moins six mois ou qui devraient durer six mois ou plus. Plus précisément, ces questions servent à déterminer dix types d'incapacité – vue, audition, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, troubles mentaux/psychologiques, mémoire –, de même que le degré de difficulté connexe – aucune difficulté, un peu de difficulté, beaucoup de difficulté, incapable de le faire –, et la fréquence des limitations d'activités – jamais, rarement, parfois, souvent, toujours. Dans le cadre de l'ECI, on considère qu'une incapacité entraîne une limitation d'activités si la fréquence de la limitation est « parfois », « souvent » ou « toujours ». Si le degré de difficulté lié à l'incapacité est « beaucoup de difficulté » ou « incapable de le faire » et que la fréquence est « rarement », on considère là aussi qu'il y a une incapacité.

Graphique 9
Prévalence de l'incapacité, ensemble de la population féminine et femmes autochtones âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge, Canada, 2012

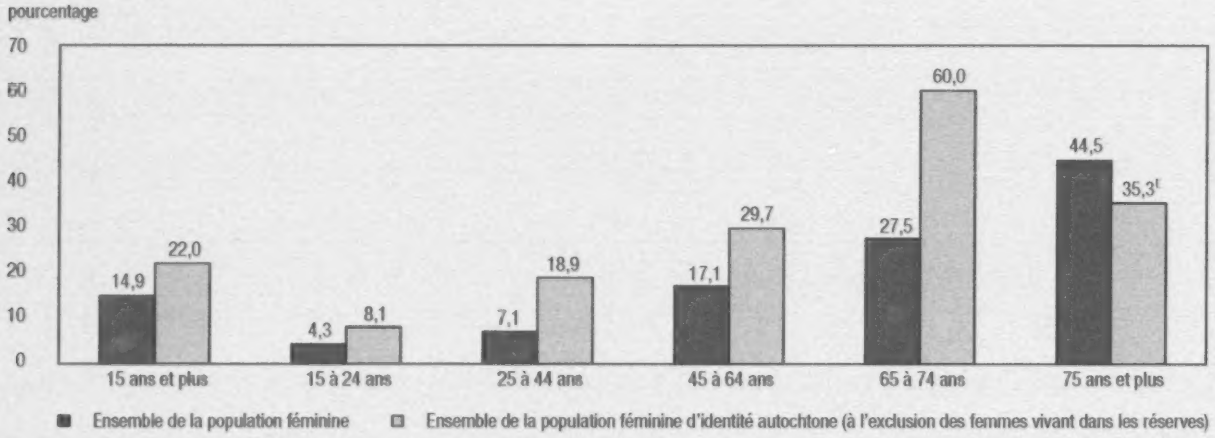

E à utiliser avec prudence
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012.

Plus de la moitié des femmes autochtones ont déclaré que leur santé mentale était excellente ou très bonne

D'après les résultats de l'EAPA de 2012, 58 % des femmes autochtones âgées de 18 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves) ont déclaré que leur santé mentale était excellente ou très bonne[58]. Dans le cas des femmes non autochtones, cette proportion était de 72 %[59] (ESCC de 2012).

En 2012, 56 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve âgées de 18 ans et plus disaient avoir une excellente ou une très bonne santé mentale. Ce chiffre est significativement plus bas que chez les hommes des Premières Nations vivant hors réserve qui ont dit avoir une excellente ou une très bonne santé mentale (64 %). Parmi les Métis, 61 % des femmes et 68 % des hommes ont dit être en excellente ou en très bonne santé mentale. Enfin, la moitié des Inuites (51 %) ont aussi déclaré une santé mentale excellente ou très bonne, ce qui n'est pas significativement différent de la proportion d'hommes inuits.

Près du quart des femmes autochtones ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires à un certain moment de leur vie

Selon l'EAPA de 2012, 22 % des femmes autochtones âgées de 18 ans et plus avaient sérieusement songé à se suicider à un moment quelconque de leur vie, comparativement à 12 % des femmes non autochtones (ESCC de 2012).

En 2012, près du quart (23 %) des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et âgées de 18 ans et plus avaient sérieusement songé à se suicider à un moment quelconque de leur vie, ce qui n'étaient pas significativement différent de la proportion d'hommes qui y avaient également songé (18 %); en outre, parmi les femmes des Premières Nations qui avaient sérieusement songé à se suicider à un moment quelconque de leur vie, 24 % avaient eu de telles pensées au cours des 12 derniers mois.

Parmi les Métisses, 21 % avaient songé au suicide à un moment ou à un autre de leur vie, ce qui est significativement plus élevé que chez les hommes métis (14 %). Parmi les Métisses qui avaient songé au suicide 22 % avaient eu ces pensées au cours des 12 derniers mois. Environ le quart (23 %) des Inuites avaient songé au suicide à un moment quelconque de leur vie, ce qui est similaire à la proportion d'hommes inuits. De plus, 27 % des Inuites qui avaient sérieusement songé à se suicider l'avaient fait au cours des 12 mois précédents[60].

58. Les questions sur la santé mentale autodéclarée n'ont été posées qu'aux répondants qui ont répondu directement à l'enquête, pour eux mêmes (autrement dit, il n'y a pas de données disponibles lorsque les questionnaires ont été remplis dans le cadre d'une interview par personne interposée).
59. Les données relatives à la santé mentale de population féminine ont été normalisées selon l'âge afin de tenir compte de la structure par âge plus jeune de la population autochtone.
60. Des renseignements additionnels sur l'idéation suicidaire sont présentés dans le document intitulé *Pensées suicidaires au cours de la vie parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 26 à 59 ans : prévalence et caractéristiques connexes*, nº 89-653-X2016008 au catalogue de Statistique Canada.

L'insécurité alimentaire est plus fréquente chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones

La sécurité alimentaire existe « lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1996). » Dans ce contexte, l'absence de sécurité alimentaire (c'est à dire l'insécurité, ou la précarité, alimentaire) est un facteur qui a des répercussions négatives sur la santé, car elle est associée à une mobilité plus limitée, à des problèmes de santé chronique ainsi qu'à la dépression et à la détresse[61].

Selon les résultats de l'EAPA de 2012, 21 % des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus vivaient dans un ménage ayant été en situation d'insécurité alimentaire[62] au cours des 12 mois précédents comparé à 8% chez les femmes non autochtones (ESCC de 2012) (graphique 10). De plus, la proportion était significativement plus élevée pour les femmes autochtones que pour les hommes autochtones (16 %).

Graphique 10

Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau des ménage et personnes ayant souffert de la faim, femmes âgées de 15 ans et plus, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2012

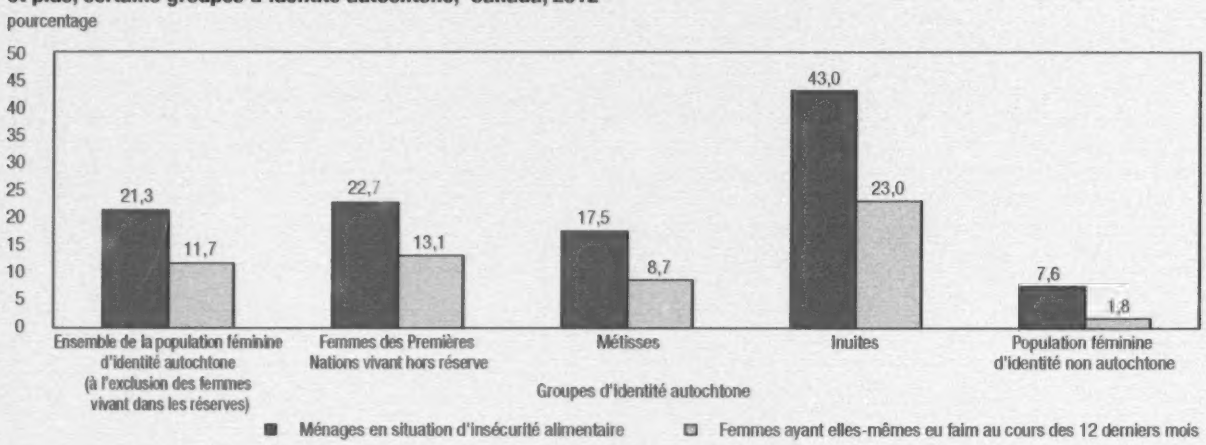

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2012; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012.

Près du quart (23 %) des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et 18 % des Métisses vivaient dans des ménages ayant connu une situation d'insécurité alimentaire. Dans le cas des Inuites, plus de quatre sur dix (43 %) vivaient dans des ménages ayant connu une situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire chez les Inuits est un problème bien documenté[63]. Si l'on se fonde sur le panier de provisions nordique révisé, il en coûte de 260 $ à 450 $ par semaine pour offrir un régime nutritif sain à une famille de quatre personnes dans les régions nordiques tandis que le coût du même panier dans les régions situées plus au sud oscille entre 200 $ et 250 $[64].

D'après les données de l'EAPA de 2012, plus de la moitié (53 %) des Inuites dans l'Inuit Nunangat vivaient dans des ménages ayant connu une situation d'insécurité alimentaire, comparativement à 22 % de leurs homologues vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

De plus, parmi les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus, 12 % ont déclaré avoir elles mêmes eu faim au cours des 12 derniers mois parce qu'elles n'avaient pas les moyens d'acheter suffisamment d'aliments. C'était le cas de 13 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et de 9 % des Métisses. Pour leur part, 23 % des Inuites ont dit avoir connu la faim : de façon plus détaillée, les pourcentages étaient de 25 % parmi les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat et de 19 %[E] parmi celles vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

61. Tarasuk, V., 2009, « Health implications of food insecurity », *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*, deuxième édition, sous la direction de Dennis Raphael, Toronto, Canadian Scholars' Press Inc.
62. En ce qui a trait à l'EAPA de 2012, la sécurité alimentaire des ménages est déterminée au moyen de questions fondées sur les commentaires suivants : toute la nourriture achetée a été mangée, et il n'y a pas d'argent pour en racheter; le ménage n'a pas les moyens de manger des repas équilibrés; les membres du ménage réduisent leur portion ou sautent des repas parce qu'il n'y a pas assez d'argent pour la nourriture; les membres du ménage mangent moins qu'ils le devraient, ou ils ont faim mais n'ont pas les moyens d'avoir assez de nourriture.
63. Wallace, S., 2014, *Santé des Inuit : certains résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*, Statistique Canada, nº 89 653 X au catalogue, nº 003.
64. Affaires autochtones et du Nord Canada, *Panier de provisions nordique révisé - Principales constatations tirées des enquêtes sur les prix de 2006, 2007 et 2008*, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100035986/1100100035987.

La moitié des Inuites fument quotidiennement

Il est bien établi que le tabagisme est associé à de nombreux risques pour la santé, par exemple les maladies cardiovasculaires, le cancer de la bouche et du poumon, l'emphysème et la bronchite[65]. En 2012, parmi les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion de celles vivant dans les réserves), trois sur dix fumaient quotidiennement, contre 16 % des femmes non autochtones (ESCC de 2012)[66].

Selon l'EAPA de 2012, plus de la moitié (53 %) des Inuites fumaient tous les jours, de même que 29 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et 27 % des Métisses. Dans chacun des trois groupes autochtones, il n'y avait pas de différence significative entre les pourcentages d'hommes et de femmes qui fumaient quotidiennement. Cependant, dans l'Inuit Nunangat, 62 % des Inuites fumaient chaque jour, comparativement à 32 % d'Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (graphique 11).

Graphique 11
Certains comportements influant sur la santé, femmes âgées de 15 ans et plus, certains groupes d'identité autochtone, Canada, 2012

pourcentage

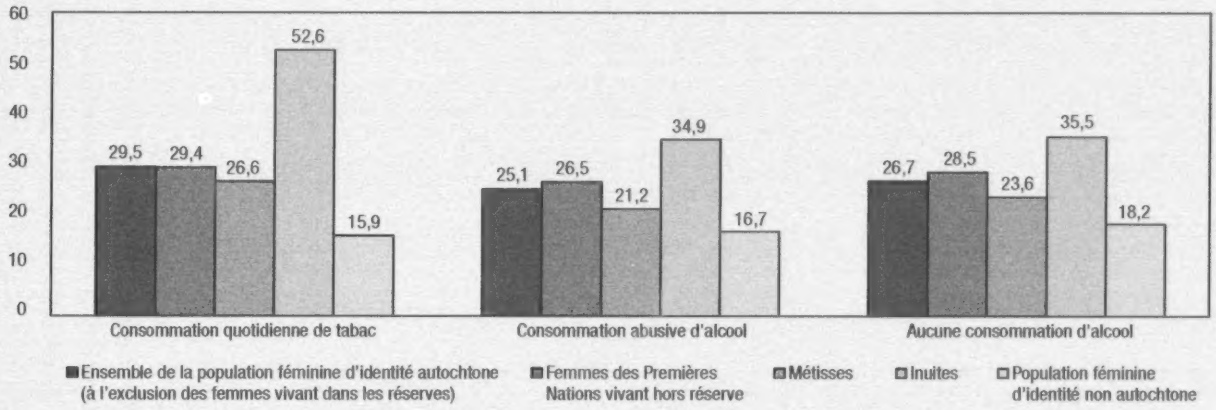

Note : Les données relatives aux comportements de la population féminine en matière de santé ont été normalisées afin de tenir compte de la structure par âge plus jeune de la population autochtone.
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2012; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012.

La consommation d'alcool varie selon le groupe autochtone

D'après les données de l'EAPA de 2012, plus du quart (27 %) des femmes autochtones n'avaient pas consommé d'alcool au cours des 12 mois précédents. Au niveau des trois groupes d'identité autochtone, les proportions étaient de 29 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, de 24 % des Métisses et 36 % des Inuites n'avaient pas consommé d'alcool au cours des 12 mois précédents. Les Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat étaient plus susceptibles (45 %) de déclarer n'avoir pas consommé d'alcool que les Inuites vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (18 %) (graphique 11).

La consommation abusive d'alcool – définie comme le fait de boire cinq verres d'alcool ou plus en une même occasion au moins une fois par mois[67] – a été associée à nombre de problèmes de santé et de problèmes sociaux, comme le cancer, la cirrhose, l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, les accidents de véhicules automobiles, les problèmes familiaux et la violence[68]. Selon l'EAPA de 2012, le quart des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus ont déclaré faire une consommation abusive d'alcool, comparativement à 17 % des femmes non autochtones (ESCC de 2012) (graphique 11).

Plus précisément, un peu plus du quart (27 %) des femmes des Premières Nations âgées de 15 ans et plus et vivant hors réserve ont fait état d'une consommation abusive d'alcool, ce qui est significativement plus bas que les hommes des Premières Nations (44 %). Parmi les Métis, il existait également un écart significatif entre les femmes (21 %) et les hommes (39 %). Enfin, dans le cas des Inuits, les proportions étaient de 35 % pour les femmes et de 41 % pour les hommes qui ont fait état d'une consommation abusive d'alcool.

65. Santé Canada, *Préoccupations liées à la santé – Le tabagisme et votre corps*, http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/body-corps/index-fra.php.
66. Les données relatives aux comportements de la population féminine en matière de santé ont été normalisées afin de tenir compte de la structure par âge plus jeune de la population autochtone.
67. Statistique Canada, 2013, « Consommation abusive d'alcool, 2012 », *Feuillets d'information sur la santé*, nº 82-625-X au catalogue de Statistique Canada.
68. Santé Canada, 2013, *Préoccupations liées à la santé – Alcool*, http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alc/index-fra.php.

Annexe A

Le projet de loi C-31, le projet de loi C-3 et l'Accord de 2008 pour la reconnaissance de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq

Le cadre législatif qui définit la population admissible à l'inscription au Registre des Indiens a connu plusieurs modifications depuis l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, en 1876.

Le texte législatif contenant les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* le 17 avril 1985 était le projet de loi C 31. Les modifications en question autorisaient les femmes ayant perdu leur statut d'Indiennes inscrites en raison du fait qu'elles avaient épousé un homme n'étant pas Indien inscrit à redevenir inscrites au Registre des Indiens; de plus, leurs enfants devenaient eux aussi admissibles à l'inscription. À la fin de 2002, plus de 114 000 personnes avaient été ajoutées à la population des Indiens inscrits en vertu de ces dispositions[69].

La *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens*, aussi connue sous le nom de « projet de loi C 3 », est entrée en vigueur le 31 janvier 2011. Ce projet de loi « modifie des dispositions de la *Loi sur les Indiens* jugées inconstitutionnelles par la Cour d'appel de la Colombie Britannique dans son jugement rendu dans l'affaire *McIvor c. Canada*. L'entrée en vigueur de la Loi fera en sorte que les petits enfants admissibles des femmes qui ont perdu leur statut d'Indienne en raison de leur mariage avec un non Indien seront admissibles à l'inscription (statut d'Indien)[70]. »

La Première Nation Qalipu Mi'kmaq a été créée par décret le 22 septembre 2011, sans l'attribution de terres de réserve. Les membres fondateurs sont admissibles au statut d'Indiens inscrits.

La population féminine autochtone selon Affaires autochtones et du Nord Canada

La définition de la population autochtone utilisée dans la présente annexe est différente de celle généralement utilisée par Statistique Canada. Dans ce cas particulier, les données ayant servi à établir un profil sont fondées sur la classification d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), qui accorde la priorité à la population totale des autochtones ayant le statut d'Indien inscrit puis aux groupes d'identité autochtone dans la population non inscrite. Les chiffres présentés ici diffèrent de ceux figurant ailleurs dans ce chapitre.

Les catégories utilisées par AANC sont les suivantes :

- **Indiens inscrits :** s'est identifié comme étant Indien inscrit.
- **Indiens non inscrits :** s'est identifié comme Premières Nations et n'a pas déclaré être Indien inscrit.
- **Métis :** s'est identifié comme Métis et n'a pas déclaré être Indien inscrit.
- **Inuit :** s'est identifié comme Inuit et n'a pas déclaré être Indien inscrit.
- **Autre Autochtone :** s'est identifié comme appartenant à plus d'un groupe autochtone ou a déclaré être membre d'une Première Nation/bande indienne sans avoir déclaré être Indien inscrit.

En 2011, il y avait 360 095 femmes et filles qui s'étaient identifiées comme étant Indiennes inscrites dans l'ENM. Il y avait aussi 110 570 Indiennes non inscrites, 211 830 métisses, 29 765 Inuites et 6 245 femmes entrant dans la catégorie « autres Autochtones »[71] (tableau A1).

69. Clatworthy, S., 2007, « Indian Registration, Membership, and Population Changes in First Nations Communities », *Aboriginal Policy Research Volume V: Moving Forward, Making a Difference*, sous la direction de J.P. White, S. Wingert, D. Beavon et P. Maxim, pp. 99 120.
70. Consulter le site Web d'Affaires autochtones et du Nord Canada : https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1308068336912/1308068535844.
71. De façon plus précise, la catégorie « Autres Autochtones » comprend 4 280 femmes ayant dit appartenir à plus d'un groupe autochtone et 1 965 femmes ayant déclaré être membres d'une Première Nation/bande indienne sans avoir indiqué être Indiennes inscrites.

Tableau A1
Population autochtone, selon le sexe (classification d'AANC[1]), Canada, 2011

	Total	Femmes	Hommes
Total — Population d'identité autochtone	**1 400 685**	**718 500**	**682 190**
Indiens inscrits	697 505	360 095	337 415
Indiens non inscrits	213 900	110 570	103 330
Métis	418 380	211 830	206 550
Inuits	59 110	29 765	29 350
Autres Autochtones	11 785	6 245	5 545

1. Les données sont classées selon les catégories de groupe autochtone définies par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Il importe de noter que, prise globalement, la population féminine autochtone demeure la même dans la présente annexe et dans le reste du chapitre. Cependant, si l'on applique la définition d'AANC, la catégorie des Indiennes inscrites est plus large que celle utilisée par Statistique Canada – femmes des Premières Nations qui sont des Indiennes inscrites –, car elle englobe toutes les femmes qui s'étaient identifiées comme Indiennes inscrites, y compris celles qui pouvaient aussi d'être identifiées comme femmes des Premières Nations, Métisses et Inuites. À l'opposé, la catégorie des Métisses selon la définition d'AANC est plus réduite que celle des Métisses ayant une identité autochtone unique telle que définie par Statistique Canada (la différence se chiffre à 16 635 femmes et filles). Il en va de même pour la population de femmes inuites, la différence étant cette fois de 185 femmes. Pour ce qui est de la catégorie des autres Autochtones, qui incluent les femmes ayant déclaré des identités autochtones multiples et celles non comprises dans les autres catégories, la différence est de 14 065 femmes. Ainsi qu'on peut le voir au tableau 2, les résultats fondés sur les définitions d'AANC sont similaires à ceux présentés dans ce chapitre.

Dans le tableau de la population féminine autochtone qui suit, les données présentées ont trait aux groupes suivants : Indiennes inscrites, Indiennes non inscrites, Métisses et Inuites selon les définitions d'AANC[72]. Différentes caractéristiques ont été choisies, notamment la structure par âge, la situation des filles dans le ménage, la connaissance d'une langue autochtone, les conditions de logement, le niveau de scolarité atteint et l'emploi rémunéré.

72. Aux fins de ce profil, les données relatives aux femmes entrant dans la catégorie « Autres Autochtones » ne sont pas incluses.

Tableau A2

Certaines caractéristiques de la population féminine autochtone (selon la classification d'AANC[1]), Canada, 2011

	Indiennes inscrites	Indiennes non inscrites	Métisses	Inuites
	pourcentage			
Groupe d'âge et âge médian (répartition par groupe d'âge, en pourcentage)				
Moins de 15 ans	28,3	27,6	22,3	33,2
15 à 24 ans	17,5	17,4	17,0	19,7
25 à 64 ans	47,8	48,7	54,2	42,7
65 ans et plus	6,3	6,3	6,5	4,4
Âge médian (années)	27,9	28,7	32,1	23,3
Situation des filles âgées de 14 ans et moins dans le ménage				
Enfants vivant avec leurs deux parents	43,2	50,2	58,5	62,1
Enfants par alliance	8,2	9,9	8,5	6,1
Enfants vivant avec un parent seul	38,4	34,1	29,8	25,1
Mère seule	31,5	29,2	25,6	19,2
Père seul	6,9	4,8	4,2	5,8
Petits-enfants dans un ménage sans membre de la génération intermédiaire	3,5	2,4	1,3	2,6
Enfants en famille d'accueil	4,9	2,9	1,4	2,9
Enfants vivant avec d'autres personnes apparentées	1,7	0,6	0,5	1,2
Langues autochtones				
Langue autochtone comme langue maternelle	22,4	1,6	1,8	58,9
Capacité de converser dans une langue autochtone	28,9	2,3	2,4	63,9
Conditions de logement				
Plus d'une personne par pièce	16,4	4,0	3,1	39,0
Réparations majeures requises	27,4	14,9	13,3	29,3
Plus haut niveau de scolarité atteint (25 à 64 ans)				
Aucun certificat, diplôme ou grade	32,5	19,9	17,9	47,4
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	21,6	26,2	24,4	17,0
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	45,9	53,8	57,7	35,6
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	8,2	10,6	10,7	7,6
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	22,2	26,6	28,5	18,9
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	4,6	4,1	4,2	2,4
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur	10,9	12,6	14,2	6,8
Indicateurs du marché du travail (15 ans et plus)				
Taux d'activité	51,5	62,1	66,3	58,0
Taux d'emploi	42,6	55,6	60,0	48,7
Taux de chômage	17,3	10,4	9,5	16,2
Revenu médian	17 172	20 309	22 780	20 457

1. Les données sont classées selon les catégories de groupe autochtone définies par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.